

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

P.7 TPFE DE MYRTILLE FERTÉ FOGEL, ETUDIANTE DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE



P.6 LE GRAND ÉCART

« La conviction largement partagée d'un grand écart séparant la maison de pavillonneur de la maison d'architecte flatte certainement l'ego des architectes, mais sert surtout le commerce des pavillonneurs, et occasionnellement celui des agences immobilières qui sur le marché de la revente ont fait de la maison d'architecte un label où critères de qualité et d'originalité se conjuguent confusément. »

Jean-Loup Marfaing.

P.12 REA 2004, 9^e RENCONTRES / A L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE / DU 18 AU 23 MAI 2004

Édité par les éditions Première Réponse | 9, bld des Minimes | 31000 Toulouse | tél : 05 34 40 60 32 fax : 05 34 40 69 31 email : lettre@wanadoo.fr

ÉDITO



Les élections ordinaires sont terminées. La participation massive des Architectes à ce vote marque l'attachement de la profession à ses institutions représentatives. Cela sera nécessaire pour que la nouvelle équipe revendique la légitimité de son action et défende tous les Architectes de Midi-

Pyrénées dans cette période d'incertitude. Aujourd'hui, l'avenir de notre profession se trouble, que cela soit dans la formation des futurs Architectes ou dans la déréglementation de nos pratiques. Chacun doit se sentir concerné et il est de notre devoir de nous impliquer dans ce combat quotidien que ce soit à travers l'Ordre et/ou les syndicats.

Le temps nous manque souvent ; notre métier fait de réflexion, d'analyse, de synthèse, ... vit difficilement les délais impossibles qui nous sont imposés. Mais il est possible tous les jours d'apporter notre contribution à cette lutte pour faire mentir ceux qui disent que les pires ennemis des Architectes sont ... les Architectes.

Dans nos pratiques quotidiennes, chacun de nous peut se battre contre la tentation d'accepter des missions aux contraintes budgétaires absurdes, contre des délais irréalistes, contre des pratiques incertaines, contre des honoraires aberrants dans leur chute insondable, contre nos pratiques isolées, contre tout ce qui nous empêche d'exercer le plus beau métier du monde.

Mon second et mon dernier mandat s'achève, et s'il a été passionnant, encourageant, c'est grâce à toute l'équipe qui m'a aidé et soutenu tout au long de ces années, tous ceux qui se sont impliqués dans le Conseil et les Commissions, et l'équipe du Bureau qui, sans relâche a travaillé à mes côtés : Marylène Kerlovéou, Marie-Béatrice Azéma, Jérôme Terlaud et Patrice Batsalle, ainsi que Jean-Manuel Puig qui a fait de la Maison de l'Architecture un véritable outil culturel. Bien sûr, je ne peux pas oublier que tout le travail accompli n'est possible que grâce au dévouement sans faille de Huguette Sié, Martine Aires, Marie-France Marin et Sandra Amalfitano.

La nouvelle équipe et son Président peuvent compter sur nous tous pour que les Architectes soient plus que jamais les garants de l'intérêt public de l'Architecture.

Merci de votre confiance.

Joseph ALMUÉVER.

Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

ELECTIONS DU 2 AVRIL 2004

1^{er} tour - résultats

Les opérations de vote pour le renouvellement partiel du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées, se sont déroulées le 2 avril 2004, pour le premier tour, en présence de Madame Anne-Marie Castelbou, Commissaire du Gouvernement, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, Monsieur Philippe Moreau, Conseiller à l'Architecture, représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles et Maître Didier Balluteaud, Huissier de Justice.

Le nombre de sièges à pourvoir était de neuf (9). Elles ont donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs	1398
Nombre de bulletins reçus	473
Bulletins non valides	1
Nombre de votants	472
Bulletins nuls	9
Bulletins blancs	14
Suffrages exprimés	449
Majorité requise	225

Les candidats ont obtenu :

Bayle Alain	373 (élu)
Duffau Pierre	379 (élu)
Faltrept Gilles	366 (élu)
Lissarrague Marie-Martine	396 (élue)
Nègre Bernard	358 (élu)
Roi Catherine	389 (élue)
Salomon Bernard	373 (élu)
Verret Pierre-Edouard	373 (élu)
Vigneu Philippe	374 (élu)

Les neuf sièges ont donc été pourvus. Il n'y aura pas de deuxième tour. L'élection du nouveau Bureau aura lieu le 8 avril.

AGENDA

LES 2^e RENCONTRES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

27, 28 & 29 avril 2004, PALAIS DES CONGRÈS À PARIS.

Cette manifestation du Groupe Moniteur est organisée avec l'Unsa, Syntec Ingenierie et l'Untec.

Les entretiens de la maîtrise d'œuvre, avec trois conférences/débats, sont centrés sur les nouveaux enjeux de la relation maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage.

Mardi 27 avril 2004, de 16h30 à 18h30 : Requalification urbaine : les conditions de la réussite. Cette conférence traitera des points suivants : les conditions de réussite d'une opération de requalification ; le cas des infrastructures ; les exigences des habitants ; la place des maîtres d'ouvrage privés

Mercredi 28 avril 2004, de 16h30 à 18h30 : Responsabilité et assurance - les pratiques de bonne gestion (l'imputation des responsabilités, les textes en préparation, etc...). Seront abordés les questions suivantes : la judiciarisation des chantiers ; l'imputation des responsabilités ; les nouveaux montages ; la jurisprudence depuis 1978 ; les textes en préparation ; le cas des sous-traitants.

Judi 29 avril 2004, de 16h30 à 18h30 : Mode de financement des opérations : les implications des évolutions réglementaires en cours (PPP - le devenir de la Mop...). Seront abordés les sujets suivants : actualité de la réglementation sur les PPP ; le devenir de la loi Mop ; la position des maîtres d'ouvrage. La conférence permettra aussi d'évaluer un des premiers PPP.

Les ateliers professionnels axés sur la technique et le savoir-faire, porteront sur les enjeux de la qualité et de la durabilité, de la conception à la construction.

Renseignements : www.salon-mo.com

VISITE À BORDEAUX CECIL BALMOND

JEUDI 29 AVRIL 2004
ARC EN RÊVE, CENTRE D'ARCHITECTURE
BORDEAUX



Dans le cadre de l'exposition consacrée à Cecil Balmond, ingénieur, Arup Londres, Arc en Rêve propose une visite guidée de : l'exposition par Michel Jacques, architecte, directeur artistique Arc en rêve. / la Place Pey Berland, Bordeaux (2004) King Kong architectes, visite commentée par Frédéric Neau de King Kong architectes / le Tribunal de Grande Instance, Bordeaux (1997) Richard Rogers Partnership architectes.

Tarif 80 € (ce tarif comprend : transport A/R Toulouse - Bordeaux en TGV et Corail, transports en commun dans Bordeaux, la visite de l'exposition à Arc en Rêve et la visite des sites. Il ne comprend pas le déjeuner).

Horaires : Aller : départ Toulouse Matabiau, 9h23 / arrivée Bordeaux St-Jean, 11h22 - Retour : départ Bordeaux St-Jean, 19h31 / arrivée Toulouse Matabiau, 21h48.

Inscription avant le jeudi 21 avril 12h au 05 56 52 78 36

Exposition Cecil Balmond - Informal, le génie du possible jusqu'au 2 mai 2004
Arc en Rêve Centre d'architecture : Entrepôt - 7 rue Ferrère F-33000 Bordeaux - <http://www.arcenreve.com> - tél. : 05 56 52 78 36 - fax : 05 56 48 45 20

Photo : « serpentine gallery 2002, Londres, Grande Bretagne concepteurs : Cecil Balmond, ingénieur et Toyo Ito, architecte »

PROGRAMMATION AU CMAV

5, rue Saint Pantaléon à Toulouse

Conférence : Mardi 27 avril à 18h30

« Roland Simounet et la Méditerranée » par Richard Klein, architecte commissaire de l'exposition. Cette conférence se tient le cadre de l'exposition « Roland Simounet, architecte l'autre visage de la modernité » jusqu'au 29 mai 2004.

Débat : Mardi 4 mai à 18h30

Dans le cadre des **Mardis de l'architecture et de la ville** : « L'architecture est-elle une affaire trop sérieuse pour la laisser aux seuls architectes? ».

Renseignements : Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville
tél. : 05 61 21 61 19

ACTUALITÉS

PUBLICATION

« MEDIATIONS » n°10 et 11 - Fiches éditées par la MIQCP

Le Code des Marchés Publics est entré en vigueur le 10 janvier 2004.

Il s'applique à tous les marchés dont la procédure de passation est lancée à compter de cette date. Les marchés dont la procédure de passation est engagée antérieurement au 10 janvier et qui sont notifiés à compter de cette date, relèvent de ce nouveau Code.

L'article 1 pose les principes de la commande publique : quel que soit leur montant, les marchés publics respectent les principes de : liberté d'accès / égalité de traitement des candidats / transparence des procédures

Ces principes exigent : une définition préalable des besoins / le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence / le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

La Miqcp a édité les fiches « Médiations » n°10 et n°11 : « Médiations n°10 » présente les principaux articles concernant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en mettant en évidence les changements intervenus. « Médiations n°11 » est consacrée à la procédure adaptée et au sens qu'il convient de lui donner en vue de la dévolution des « petits et « moyens » marchés de maîtrise d'œuvre.

Ces fiches sont disponibles gracieusement auprès de la Miqcp par fax au 01 40 81 23 78 ou sur son site : www.archi.fr/MIQCP.

BOURSES D'ÉTUDES 2004 (*)

FONDATION ELECTRICITÉ DE FRANCE

La Fondation Electricité de France attribuera cinq bourses d'études à des architectes diplômés depuis moins de cinq ans, pour un séjour à l'étranger, en milieu professionnel ou universitaire, pour un projet architectural utilisant les matériaux naturels (bois, terre, ...).

Les bourses sont destinées à couvrir les frais de voyage et de séjour à l'étranger des lauréats pour une durée comprise entre deux et six mois dans l'année qui suit la date de remise des Prix. Le jury distinguera cinq projets en fonction des travaux de recherche, des qualités d'analyse et de créativité qu'ils mettent en évidence et de la motivation des candidats. Le montant de chaque bourse est compris entre 7 500 et 12 000 euros. Les lauréats s'engagent à fournir, à leur retour, un rapport d'une vingtaine de pages, accompagné d'éléments graphiques et/ou d'une maquette.

Date limite de remise des dossiers (en 12 exemplaires) : 15 mai 2004

(*) Fiche d'information à votre disposition au 05 34 31 26 66

CONSULTATION

Prix Européen 2004 de l'espace public urbain - 3^e édition

Ce Prix biennal a été créé en 2000 par le Centre de Culture Contemporaine de Barcelone (CCCB) et l'Institut Français d'Architecture (IFA) rejoints pour cette troisième édition 2004, par le Centre d'Architecture de Vienne (AZW), l'Institut d'Architecture des Pays-Bas (NAI), et la Fondation pour l'Architecture de Londres (AF). Le Prix récompense des réalisations de rénovation et de création d'espaces publics, menées à terme dans des villes européennes, au cours des années 2002 et 2003. Les participants peuvent être aussi bien les organismes publics maîtres d'ouvrage que les auteurs du projet. Le Prix est honorifique et sera décerné par un jury composé d'un président et de cinq personnalités désignées par chacune des organisations culturelles initiatrices du Prix.

La date limite de soumission des projets au CCCB est fixée au 19 avril 2004.

Les Prix seront décernés au mois de juillet 2004. **Renseignements - Inscriptions :** Centre de Culture Contemporaine de Barcelone - CCCB - tél. : 34 93 304 41 00 - fax : 34 93 306 41 01 - site : <http://urban.cccb.org>

RÉSULTAT

Concours FNPC : Les Pyramides d'Or

Ce concours, organisé par la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs, est destiné à récompenser les réalisations ou les projets de logements neufs.

Cinq Pyramides d'Argent ont été décernées en Midi-Pyrénées et les lauréats vont concourir pour la compétition nationale. Ce sont :

Grand prix régional : le Saint-Sauveur. Architectes : Scp Vigneu/Zilio. Bouygues Immobilier

Prix du logement durable : Marengo avenue. Architectes : agence Gouwy - Grima - Rames. Eiffage Immobilier Midi-Pyrénées

Prix Vivrelec : Le Saint-Sauveur. Architectes : Scp Vigneu/Zilio. Bouygues Immobilier

Prix de l'esthétique urbaine : Le Jardin de Déodat. Architectes : Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent (Séquences). Sopra Promotion - groupe Kaufman & Broad

Prix du confort et de la qualité de vie au naturel : l'Ecrin vert. Architecte : Jacques Chiron. Capri Atlantique - groupe CDC.

RECENSEMENT DES JARDINS CONTEMPORAINS EN MIDI-PYRENEES

L'étude des jardins en Midi-Pyrénées fait apparaître d'importantes lacunes.

Bien que les grands domaines fonciers présents sur ce terroir agricole aient généré en leur temps de nombreuses créations, la densité du patrimoine répertorié et protégé reste faible par rapport à la surface globale du territoire. Suite à de longues périodes d'abandon, un grand nombre de jardins historiques ont aujourd'hui disparu, ou sont en déshérence, transformés en véritables friches. Cet héritage difficile n'a pas autorisé la région Midi-Pyrénées à tenir jusqu'ici un rang très honorable en tant que terre de jardins. Pourtant, un ensemble d'atouts, géographiques, climatiques, culturels, peuvent laisser espérer le contraire. Une véritable politique de création en matière de jardins, mettant en synergie les institutionnels, les collectivités, les privés et les maîtres d'œuvre, serait à promouvoir. Il paraît nécessaire, dans un premier temps, de dresser un bilan de l'existant en matière de création contemporaine sur les 20 dernières années. La Direction Régionale des Affaires Culturelles se propose de rassembler l'information. Ce recensement concerne les jardins ou aménagements paysagés, ouverts ou clos, publics ou privés, réalisés sur Midi-Pyrénées depuis les années 1980 environ. Ce bilan servira de référentiel régional pour la mise en place d'actions de sensibilisation ou de formation, comme la Semaine de l'Architecture en Midi-Pyrénées 2004, qui se tient chaque année à l'automne. Les jardins et aménagements paysagers recensés constitueront par ailleurs un potentiel de visites à l'occasion de cette manifestation, comme pour l'opération nationale "Rendez-vous aux jardins".

Contact : Claire Fournier - DRAC Midi-Pyrénées - Service de l'inventaire 37 bis rue Roquelaine - 31000 Toulouse - tél. : 05 34 41 86 41 - fax : 05 61 62 92 22

e-mail : claire.fournier@culture.gouv.fr

**RÉGLE
MENTATION****FACTURATION**

Décret du 7 juillet 2003 pris en application des dispositions de l'article 289 du code général des impôts.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, de nouvelles dispositions sont applicables en matière de facturation.

L'émission d'une facture

Les ventes ou les prestations de services entre professionnels assujettis à la TVA donnent lieu à la rédaction d'une facture en double exemplaire. Une facture doit aussi être émise s'il y a exonération de TVA. Il en va de même pour tout versement d'acompte. Lorsqu'une entreprise réalise des opérations fréquentes avec le même client, une facture récapitulative ou périodique pourra être remise à la fin du mois et reprenant toutes les opérations de la période. Cependant, chaque prestation de service ou chaque livraison donne lieu à un bon de livraison ou de fourniture numéroté et remis au client. Ce bon comprend les nom et adresse du client, la date de l'opération, l'identité des biens et leur quantité. Il est rédigé en double exemplaire. La sous-traitance de la facturation est reconnue. Les factures peuvent être émises matériellement au nom et pour le compte de l'assujetti par son client ou un tiers, si un mandat écrit a été donné préalablement.

Les mentions obligatoires**Les factures précisent**

_les nom, adresse, forme de l'entreprise, capital de la société, numéro de registre du commerce du fournisseur

_le numéro individuel d'identification du fournisseur (numéro TVA intracommunautaire)

les nom et adresse du client. Pour les livraisons et transferts intracommunautaires (hors de France), la situation étant plus complexe, nous vous conseillons de faire systématiquement figurer le numéro de TVA intracommunautaire du client

_la date, le numéro de la facture basé sur une séquence chronologique et continue

_la dénomination, la quantité des biens ou prestations, leur prix unitaire HT et TTC / la date de livraison ou d'achèvement de la prestation, si elle est différente de la date de la facturation

_la référence à un régime particulier (exonération, régime marge bénéficiaire)

_les rabais, remises, ristournes et escomptes

_les pénalités de retard

_la date de règlement

_le montant de la taxe à payer, et par taux, le total HT et la taxe correspondante

Les sanctions : les sanctions pénales pour non respect de la réglementation sont plafonnées à 75000 euros. Chaque mention manquante ou inexacte entraîne une amende de 15 euros.

NB : la mention du numéro de TVA intracommunautaire du client n'est pas obligatoire pour les opérations réalisées en France.

Source : bulletin SNSO n°275

SÉCURITÉ DES PISCINES**DÉCRET N°2003-1389 DU 31 DÉCEMBRE 2003**

La loi n°2003-9 du 3 janvier 2003 a modifié les articles L 128-1 à L 128-3 et L 152-12 du Code de la Construction et de l'Urbanisme en créant une obligation d'assurer la sécurité des piscines privées familiales ou à usage collectif construites par des hôtels, campings, villages de vacances. Une amende de 45 000 euros a été inscrite dans ce texte pour les propriétaires qui n'auront pas doté leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé destiné à prévenir le risque de noyade. Le décret n°2003-1389 est pris en application de cette loi. Il crée au titre II du CCH un chapitre VIII qui s'applique aux piscines de plein air dont le bassin est totalement ou partiellement enterré et qui ne relèvent pas de la loi 51-662 du 24 mai 1951 (établissements de natation).

Pour les piscines construites ou installées à compter du 1^{er} janvier 2004, les maîtres d'ouvrage doivent les avoir pourvues avant la première mise en eau, d'un dispositif de sécurité destiné à prévenir les noyades - article R 128-2 du CCH. Celui-ci doit être conforme aux normes françaises ou aux spécifications techniques ou procédés de fabrication prévus dans les états de la communauté européenne. Il s'agit des normes suivantes : norme NF P 90-306 (barrières de protection) / norme NF P 90-307 (alarmes) / norme NF P 90-308 (couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage) / norme NF P 90-309 (abris).

A noter : ces 4 normes font l'objet d'une révision engagée par la Commission de normalisation. Les amendements sont soumis à enquête probatoire et la publication des normes révisées est prévue début mai 2004.

Une note technique doit être remise au maître d'ouvrage par le constructeur ou l'installateur au plus tard à la date de réception de la piscine - article R 128-3 du CCH. Elle indique les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité sur les risques de noyade, sur les mesures générales de prévention et sur les recommandations attachées à l'utilisation du dispositif de sécurité.

Les piscines construites ou installées avant le 1^{er} janvier 2004 devront être pourvues de dispositifs de sécurité au 1^{er} janvier 2006.

PRIX DE REVIENT KILOMÉTRIQUE**BARÈMES INSTRUCTION FISCALE DU 23 JANVIER 2004****1 Des automobiles**

P. fiscale*	Jusqu'à 5000 kms	De 5001 à 20000 kms	Au-delà de 20000 kms
3 CV	d x 0,351	(d x 0,207) + 720	d x 0,243
4 CV	d x 0,422	(d x 0,235) + 938	d x 0,282
5 CV	d x 0,469	(d x 0,257) + 1060	d x 0,310
6 CV	d x 0,489	(d x 0,271) + 1095	d x 0,326
7 CV	d x 0,511	(d x 0,285) + 1135	d x 0,342
8 CV	d x 0,552	(d x 0,306) + 1235	d x 0,368
9 CV	d x 0,565	(d x 0,319) + 1235	d x 0,381
10 CV	d x 0,598	(d x 0,342) + 1280	d x 0,406
11 CV	d x 0,609	(d x 0,355) + 1275	d x 0,419
12 CV	d x 0,655	(d x 0,377) + 1395	d x 0,447
13 CV et +	d x 0,666	(d x 0,391) + 1378	d x 0,460

* puissance fiscale

2 Des vélomoteurs et scooters dont la puissance est inférieure à 50 cm³

Vélocycle	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 5000 kms	Au-delà de 5000 kms
<50 cm ³	d x 0,228	(d x 0,054) + 349	d x 0,124

3 Des motos

Moto	Jusqu'à 3000 kms	De 3001 à 6000 kms	Au-delà de 6000 kms
50 cm ³	d x 0,285	(d x 0,073) + 636	d x 0,179
<P<125			
P =	d x 0,339	(d x 0,059) + 840	d x 0,199
3,4,5 CV			
P>5 CV	d x 0,439	(d x 0,057) + 1146	d x 0,248

SOCIAL**ACCIDENTS DU TRAVAIL****ARRÊTÉ DU 23 DÉCEMBRE 2003**

Le taux est fixé à 1,30 pour l'année 2004.

**ASSURANCE VIEILLESSE
COMPLÉMENTAIRE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES POUR L'ANNÉE 2003****DÉCRET N°2003-1214 DU 17 DÉCEMBRE 2003**

La cotisation forfaitaire pour 2003 est fixée à : 1 448 euros

pour la section professionnelle architectes, agréés en architecture

Cette cotisation peut être réduite, sur demande, en fonction des revenus professionnels de l'année 2001, selon barème suivant :

revenus ≤ à 21 500 euros	25 %
revenus ≤ à 15 400 euros	50 %
revenus ≤ à 9 200 euros	75 %

**CONVENTION COLLECTIVE
DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE**

Nous vous rappelons qu'elle est devenue applicable par tous depuis le 17 janvier 2004.

Trois points essentiels :

_Les nouvelles qualifications : la requalification des salariés selon une procédure de critères classants doit être faite dans chaque entreprise avant le 17 mai 2004. Le guide de la classification professionnelle a été reproduit dans le Moniteur du 26 mars (textes officiels et documents professionnels).

_L'aménagement du temps de travail (ATT) : la durée du travail depuis le 17 janvier est de 35 heures, seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Cependant, la durée effective de 39, 38, 37 ou 36 heures peut être conservé jusqu'au 31 décembre 2005, avec un taux de majoration de 25 % (au lieu de 10 %) appliqué sur les heures de la 36 à la 39^e heure.

_Les commissions paritaires régionales (CPR) : elles assurent le suivi de l'application de la convention, l'analyse de l'emploi et de la formation, la négociation de la valeur du point, la conciliation de différends.

Source : Passion Architecture n° 8 - publication de l'Unsa



FORMATION

STAGES PROPOSÉS
PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 Le Code des Marchés Publics 2004

Une journée d'information sur les nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics est prévue :

- _ à Marciac (32) le 11 juin
- _ à Montauban (82) le 18 juin
- _ à Albi (81) le 25 juin
- _ à Toulouse (31) le 2 juillet.

Tous les acteurs de la commande publique (maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, responsables Dde, ...) sont invités à y participer. Notez d'ores et déjà cette information sur vos agendas. Le programme, le lieu et le coût vous seront communiqués ultérieurement.

2 Equipements, sites touristiques et handicap

L'accessibilité : un impératif démocratique

A des degrés divers, les handicaps, qu'ils soient permanents ou temporaires, concernent près de 40% de la population française. Le nombre des personnes en situation handicapante est amené à croître considérablement au fil des ans, tant pour des raisons médicales que démographiques.

Un projet de loi sur le handicap, programmé pour être adopté définitivement par le Parlement avant l'été 2004, permettra la participation effective des personnes handicapées à la vie sociale, grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée, qui engendre une meilleure qualité de service et du cadre de vie.

Cette nouvelle législation rend effective et affirme le droit d'accessibilité aux espaces publics, aux transports et au cadre bâti, à toute personne quelle que soit la nature de son handicap. Ce texte législatif étend cette obligation tout en l'assortissant d'incitations et de sanctions. Dans le domaine touristique, la mise en place du label national « Tourisme et Handicap » depuis 2001, a permis à de nombreux prestataires de labelliser leur équipement ou site touristique. A ce jour, 31 sites sont labellisés pour diverses déficiences par la mission régionale « Tourisme et Handicap ». D'autre part, plus de 80 porteurs de projets se sont adressés à la Mission Régionale pour obtenir des conseils techniques. Cependant celle-ci manque d'architectes experts en matière d'accessibilité. Pour pallier ce manque, la Délégation Régionale au Tourisme en Midi-Pyrénées a confié à l'organisme Cépierre Formation, l'ingénierie d'un module sur cette thématique. Référence dans ce domaine depuis plus de 15 ans, cet organisme offre un service d'expertise et de conseils reconnu au niveau national. (ex : labellisation de la Cité de l'espace). En partenariat avec le Pôle Régional de Compétences en Formation continue et le CIFCA (Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture), Cépierre Formation propose un module de formation sur l'aménagement et le conseil en Accessibilité en vue de répondre à cette demande. Ce module s'adresse aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et aux techniciens de collectivités territoriales. Les dates et les coûts de cette formation, vous seront communiqués dans le prochain numéro de Plan Libre n°22.

Renseignements : annie.montovany@toulouse.archi.fr
ou yves.fuchs@toulouse.archi.fr - tél. : 05 62 11 50 63 - 05 62 11 49 12
fax : 05 62 11 50 99 - sylviebesnard@cepiereformation.com - tél. : 05 62 14 95 84

3 Nouvelles pratiques professionnelles de la Mission OPC

Objectifs généraux

- _ se positionner sur une nouvelle mission
- _ optimiser le développement et la rentabilité de vos activités
- _ apporter un service complémentaire.

Méthode pédagogique

méthode participative favorisant le dialogue formateur - stagiaires; exposés et exercices en sous-groupes

Module 1

Objectifs : identifier et négocier la mission OPC / maîtriser les délais d'une opération de construction - **Programme :** présentation de la mission OPC, la mission OPC et la loi MOP, la théorie de l'ordonnancement, la mission OPC en phase études, la préparation du chantier, le planning, la mission OPC en phase chantier, évaluation du responsable OPC, les honoraires et le contrat - **Dates :** les 17 et 18 juin 2004 - **Coût :** 560 euros net de taxes - Frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire - **Lieu :** MC Formation - 3 rue des Charrons à Blagnac - **Formateur :** Maurice Caradant - MC Formation - **Renseignements :** CIFCA/EAT - Annie Montovany ou Yves Fuchs - tél. : 05 62 11 50 63 - 05 62 11 49 12 - fax : 05 62 11 50 99 - annie.montovany@toulouse.archi.fr ou yves.fuchs@toulouse.archi.fr
Inscription : MC Formation - tél. : 05 61 15 79 93 - fax : 05 61 15 79 92
www.mcformation.com - e-mail : mc.formation@wanadoo.fr

4 Architecture et production du paysage

Les liens entre architecture et paysage évoluent en fonction du regard que les sociétés portent sur le monde. Aujourd'hui, le besoin d'interdisciplinarité, inscrite de plus en plus souvent dans les pratiques des agences, la multiplication d'expériences de métissage entre architecture, art et paysage dans les projets montrent que le cloisonnement des disciplines a éclaté devant une vision de plus en plus riche et complexe du réel. Dans cette perspective, sortir du cadre de l'objet construit, s'aventurer dans des champs moins « classiques », s'immerger dans un territoire plus vaste fournit aux architectes des pistes stimulantes à l'acte de création architecturale. La formation architecture et production du paysage contribue à souligner l'intérêt des enjeux paysagers actuels et susciter chez les participants l'envie d'un regard neuf et « aiguisé » sur le paysage. Son but est de favoriser le dialogue et le partenariat entre les acteurs du cadre de vie : concepteurs, services de l'état et des collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage. Elle vise également à élargir le champ des compétences des professionnels pour assurer la réalisation de PLU, de lotissements, de ZPPAUP, de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de projets liés au tourisme ... La formation associe des visites d'œuvres récentes sur des territoires divers (Ariège, Gironde, Haute-Garonne) aux interventions théoriques, permettant de se familiariser avec les outils et les méthodes de conception. Les bâtiments et les espaces publics y trouvent naturellement leur place ainsi que les projets de paysage de la petite échelle au « grand paysage ». Terrassements, réseaux, traitements de sol, plantations, mobilier urbain, mise en lumière : toutes les étapes, des esquisses au chantier, sont passées en revue et nourries d'apports théoriques et techniques. Des ateliers offrent une mise en pratique de ce cadre préalable : travail in situ de lecture et d'analyse paysagère, diagnostics, simulations de maîtrise d'œuvre... Paysagistes, architectes, urbanistes, éclairagistes, entrepreneurs, etc : chacun apporte son regard et ses compétences dans une formation riche, vivante et pointue autour de problématiques auxquelles tout architecte se trouve confronté tôt ou tard dans sa pratique professionnelle.

Objectifs : Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux architectes de prendre rang dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères.

_ identifier les problématiques paysagères : paysage rural, paysage péri-urbain, paysage urbain.

_ lire, comprendre et savoir intégrer les dynamiques paysagères dans le travail de conception.

_ se familiariser avec des échelles de réflexion inhabituelles (par exemple : carte IGN 1/25000) qui sont celles des paysagistes.

_ formation spécifique à la maîtrise du paysage végétal et minéral : contraintes techniques, plantations, échelles de volumes, couleurs, saisons, entretien, échelles de temps : les temps de construction du paysage végétal.

_ connaître et comprendre les langages et les modes de conception et de réalisation des professionnels du paysage afin de travailler efficacement avec eux : Concepteur de paysage, Pépiniéristes, entrepreneurs de VRD - terrassements et espaces verts

_ avoir la capacité de négocier avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales.

Public et débouchés : Architectes, BET/VRD, géomètres. Pratique du projet en équipe avec des paysagistes.

Durée et dates : 12 jours - 2 jours tous les quinze jours sur 3 mois à partir de mai 2004.

Calendrier : 14-15 mai 2004 / 28 mai 2004 / 4 juin 2004 / 11-12 juin 2004 / 25-26 juin 2004 / 02-03 juillet 2004 / 06-10 juillet 2004 -

Prix : 930 Euros net de taxes.

Formateur et contact

UMR MAP/ASM 694 CNRS-MCC École d'Architecture de Toulouse. -

Contact pédagogique : Michel Barrué, architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture - tél. : 05 62 11 50 45 - fax : 05 62 11 50 49

e-mail : michel.barrue@asm.map.archi.fr

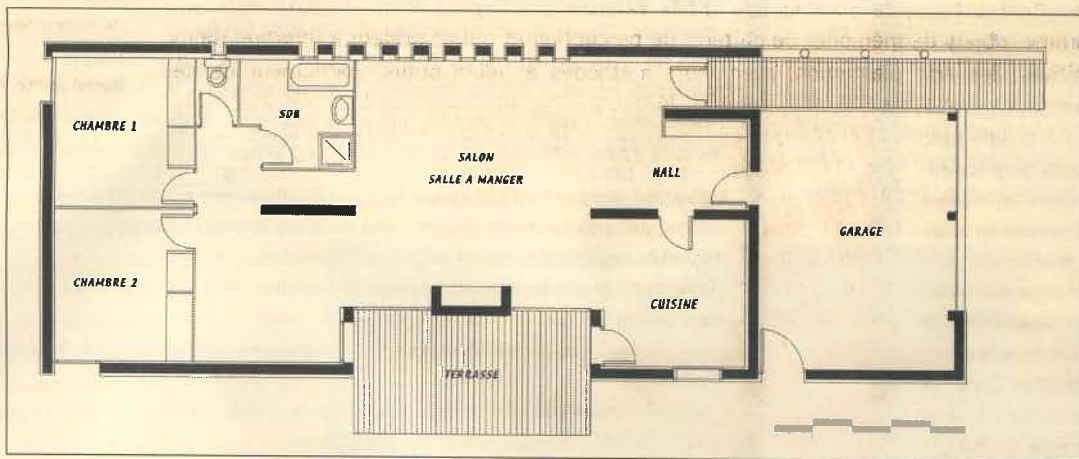
LE GRAND ÉCART

Dans les années Vingt, à l'horizon d'une modernité émancipatrice, portée par le mouvement de l'industrialisation, Le Corbusier opposait la rationalité normative et universelle de la machine à habiter aux idiotismes régionaux de l'habitat. Ironie de l'histoire, la maison n'est pas devenue une machine à habiter, mais un produit à habiter mis sur le marché de la consommation de masse par une machine à vendre, le pavillonneur. Comme la barquette de surgelé, c'est un produit soumis au jeu du libre-échange commercial. Ce commerce, les pavillonneurs en connaissent toutes les ficelles, maniant avec brio cette combinatoire du rapport qualité/prix et du packaging qui guide le geste du consommateur déambulant entre les gondoles de son hypermarché. L'art de l'emballage du produit, c'est aussi celui d'emballer le client. Dans cette hypertrophie du conditionnement, la maison devait inévitablement devenir un objet paradigmatique où produit et emballage fusionnent en une boîte vide à habiter. Au rayon de l'habitat, les barquettes des pavillonneurs ne se distinguent que par un étiquetage régional, une image folklorique... A ce jeu commercial, les architectes refusent de jouer, convaincus que leur *je est un autre* et qu'il n'y a pas d'architecture dans le prêt à habiter des pavillonneurs. Faut-il alors prendre comme un état de fait irréversible l'existence de deux



faire un sort radical à l'idée simpliste que cette culture professionnelle serait un obstacle, une barrière aussi invisible qu'infranchissable entre l'architecte et son client potentiel, ce français moyen qui un jour ou l'autre décide de réaliser sa maison individuelle et se tourne exclusivement vers un pavillonneur, pour cause d'incompatibilité culturelle avec les archi-

lotissement pour 129 721 €. Soustrayons généreusement 40 000 € comme valeur de sa parcelle de 300 à 400 m² et frais divers (la surface du lot n'est pas mentionnée sur la publicité). Reste le coût de cette maison, 90 000 €. Soit pour environ 135 m² de SHOB un ratio de 666 €/m². C'est le ratio de coût au m² de la



marchés distincts de la maison individuelle ? La conviction largement partagée d'un grand écart séparant la maison de pavillonneur de la maison d'architecte flatte certainement l'ego des architectes, mais sert surtout le commerce des pavillonneurs, et occasionnellement celui des agences immobilières qui sur le marché de la revente ont fait de la maison d'architecte un label où critères de qualité et d'originalité se conjuguent confusément. Le préjugé de ce grand écart s'instaure sur une série de facteurs qui constitueraient un handicap concurrentiel insurmontable pour les architectes : déficit d'enseignement publicitaire, permissivité du permis de construire, modalités contractuelles, coût de réalisation et fracture culturelle... Chacun de ces facteurs pourrait faire objet de débat, entre autres, il est évident que dans le domaine de la maison individuelle les architectes doivent adopter des procédures contractuelles simples et clarifiées, la rémunération forfaitaire... Mais désamorçons les arguments le plus souvent avancés pour justifier la faiblesse de l'intervention des architectes sur le marché de la maison individuelle, le coût et la fracture culturelle. Si la diffusion, le partage le plus large d'une culture architecturale sont effectivement un vrai enjeu de société, il faut

tectes. Le plaignant qui se confie à son avocat ne partage pas sa culture juridique ; le patient qui consulte son médecin ne partage pas sa culture médicale. Bien au contraire, cette culture spécifique, ce savoir professionnel, cet écart de compétence sont précisément ce qui fonde le rapport contractuel entre le client et son médecin, son architecte. Leur culture professionnelle est la seule vraie légitimité de la fonction sociale des architectes, c'est une absurdité de brandir son négatif, en creux, le manque de culture architecturale dans la société française comme un handicap commercial. Le coût... les architectes ont longtemps mené une campagne promotionnelle sous le label de la qualité, mais la qualité est une valeur insignifiante sur le marché si elle n'est couplée au coût. Au-delà des artifices publicitaires et en dépit de tous ses aléas, le rapport qualité/prix reste le critère déterminant dans l'acte d'achat, (ou d'engagement contractuel). Prenons donc ce critère de coût et comparons deux maisons individuelles, l'une proposée dans un encart publicitaire du numéro 18 de Plan libre, l'autre, une maison réalisée par l'agence des architectes Gouwy, Grima et Rames. L'encart publicitaire propose, clefs en main, une maison individuelle type T4 de 90 m² habitable sur sa parcelle de

maison réalisée par l'agence GGR dans le muret qui illustre cet article. Ce n'est pas une performance, exceptionnelle pour des architectes. Pas de commentaires sur un comparatif qualité/prix entre les deux maisons. J'attends simplement qu'on m'explique, où niche dans cette maison d'architecte, cette menace de divorce culturel, ce grand écart qui séparerait les architectes des clients de la maison individuelle à budget moyen, voire modeste.

Jean Loup Marfaing

Photos et plan : Maison Vabre à Muret
Gouwy, Grima, Rames architectes.

Amorce.

Reconstruire après la catastrophe.

Cette publication du Travail Personnel de Fin d'Étude de Myrtille Ferté Fogel est un prélèvement "promotion 2003" qui indexe des approches théoriques et pratiques que l'École d'Architecture de Toulouse mène à l'égard de la pédagogie du projet. C'est une façon de montrer ce qu'il advient de la conception en architecture au moment de la 5^e année dans le module de séminaire « Architecture Mémoire Conception » et le module de projet « Modern Next »

Il est convenu que le projet d'architecture se montre par des dessins et des images qui démontrent le bien fondé, instruit et cohérent, d'un dessein. Un monde d'images dessinées est donné à voir selon des codes et des conventions qui montrent et décrivent les différentes instances formelles, dans l'ordre du construit, de l'esthétique et de l'usage, d'une architecture en projet ajustées à un programme particulier. S'y ajoutent ou s'y articulent les formes des dessins dans leurs valeurs descriptives et communicantes où ne manquent pas de s'immiscer les ruses d'une rhétorique visuelle faite de séduction pour conduire au-delà de ce qui est donné à voir et convaincre : ce qui dans le jargon professionnel s'appelle un "rendu". Une sorte de prêté du donné à voir par un rendu. C'est de ce rendu dont il est toujours question et dont on se méfie de ce qu'il prend dans ce mouvement de rendre, à l'authenticité de la valeur d'architecture dont le projet est censé être doté. Cette présence incontournable du dessin, en charge de montrer le projet d'architecture, efface trop souvent ce qu'il a fallu de mots et de phrases pour construire l'ajustement des tracés vers un *dévolement* qui conduise à l'apparition voulue et possible d'une figure projetée qui puisse faire sens. À la séduction de l'image associations, donc, la rhétorique du verbe où pourrait, dans cette profusion, se percevoir l'agencement conceptuel des mots et des choses en charge d'une réflexivité propre à mener la conduite d'un projet en architecture. Il s'agit, ici, de montrer un projet d'architecture réalisé par une étudiante en architecture mais aussi de donner à lire et à voir l'opération d'une conception en architecture travaillée en fin d'études et élaborée à partir des questionnements qu'engendrent l'enseignement et la recherche à l'école d'architecture de Toulouse. Ces derniers sont produits dans le cadre d'un séminaire de cinquième années créé en 1998 à la suite des recherches pluridisciplinaires menées par l'équipe du laboratoire LI2a (architecture, informatique, arts plastiques) : le séminaire AMC ou "Architecture, Mémoire, Conception". (AMC est décrit et illustré par des travaux d'étudiants sur le site : www.toulouse.archi.fr/li2a/amc). Sous cette forme, l'enseignement crée des conditions interrogatives sur les opérations de conception en général et concernent le projet d'architecture en particulier. Ceci se fait sur un fond de démarche analogique, et permet des exercices de conception utilisant des techniques hybrides. L'ordinateur n'y est pas utilisé comme outil d'effectuation du dessin ou du rendu mais comme manipulateur de symboles. Ceci autorise la construction d'une réflexivité à l'égard d'un contexte, d'œuvres précédentes qui font références comme objets de mémoire, de culture, de perception et qui se prêtent à interprétations. L'informatique, les sciences cognitives, les arts plastiques, avec leurs méthodes et leurs outils, participent de ces réflexions et explorations où se nouent des rapports entre le discursif et le figuratif par un travail sur les mots, l'écrit, les schémas, les figures. On articule, ainsi, perception et conception au cours de cette situation institutionnelle de l'enseignement de l'architecture. Bien qu'étant un séminaire, cet enseignement a toujours revendiqué de permettre à l'étudiant d'accéder à des modes opératoires personnels qu'il choisira de mettre en œuvre ou non suivant les contextes et les projets. Cette publication de TPE présente un exemple de l'appropriation singulière des processus de réflexion et conception qui, a mené au travail de Myrtille Ferté-Fogel. On peut voir, aussi, dans cet exemple, des indices de transformation de l'enseignement actuellement en réforme. Il doit désormais s'adosser plus fermement à la recherche, dans le cadre d'une nouvelle échelle culturelle des formations et des échanges devenus européens avec le nouveau cursus L.M.D. (Licence, Master, Doctorat).

Gérard Tiné. Michel Légise.

Jury

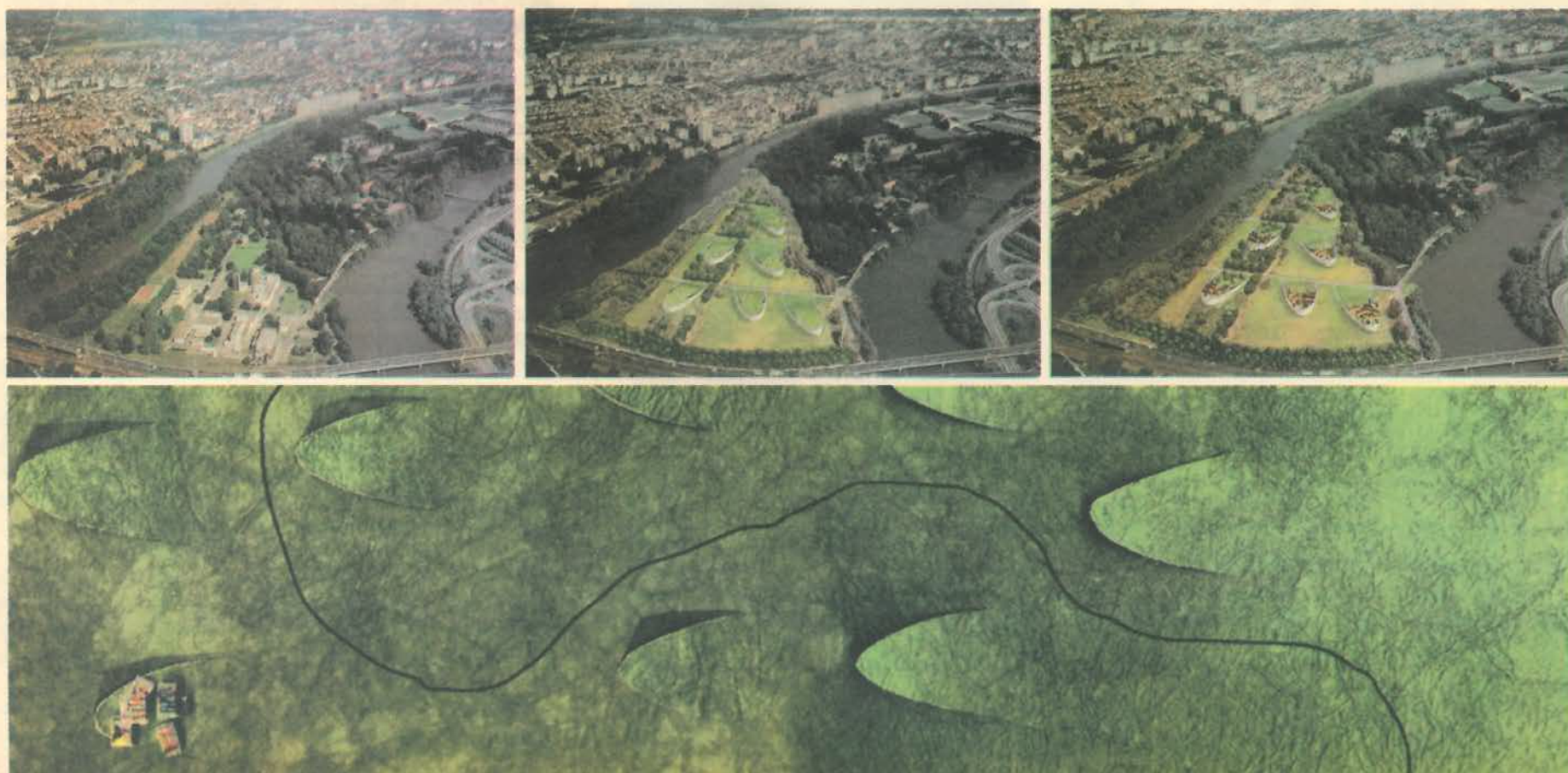
Gérard Tiné, Directeur d'étude, enseignant Plasticien, E.A.T.

Jean Philippe Dubourg, deuxième enseignant, Architecte, E.A.T.

Michel Légise, troisième enseignant, Informaticien, E.A.T.

Jean Luc Antonucci, enseignant extérieur, Architecte, E.S.A.V.

Catherine Trautmann, Personnalité extérieure, ancienne Ministre, Conseillère municipale.





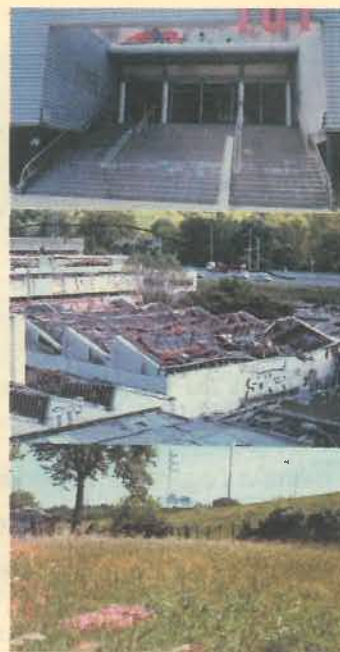
Intérieur de l'usine AZF dévastée
Triage des décombres



Le pont de l'ONIA
Au bord de la route d'Espagne,
le vide de l'usine.



Zone commerciale détruite avant
le pont de l'ONIA, le long de la
route d'Espagne



L'institut de Génie chimique,
au bord de la rocade



L'institut de Génie chimique,
investit pendant l'été 2002



Ancien bâtiment de la poudrerie
nationale dans le site de l'institut
de Génie chimique
Réemploi de matériaux



Maisons envahies par la végétation
Maison détruite habitée



Le parc de la Loge



Anciens moulins de la Poudrerie
Nationale
Promenade dans le parc de la Loge
Au bord de la Garonne, vers le
chemin des Etroits



Quelles fonctions ? Quels rites ?
Place publique ? Réservoir ?

PRÉCÉDENTS



1 & 2 : Esquifs
3 : Al-Harana, caravansérail en Jordanie
4 : Caravansérail ruiné au Tibet
5 : Vétuda, Italie



LES MOTS DU DICTIONNAIRE

ENVERS : 1. Le côté opposé à celui qui doit être vu. derrière, dos, verso, revers. 2. fig. L'aspect (d'une chose) opposé à celui qui se voit généralement ; l'aspect caché. "Découvrir l'envers du décor". 3. La face opposée mais inséparable. contraire, inverse. [Le petit Robert]

DISPARATE : Qui n'est pas en accord, en harmonie avec ce qui l'entoure ; dont la diversité est choquante. [Le petit Robert]

FRAGMENT : Morceau d'une chose qui a été cassée, brisée => bout, brisure, débris, éclat, miette, morceau. [Le petit Robert]

VACANT, ANTE : Latin vacans, participe présent de vacare "être vide". 1. Qui n'a pas de titulaire. Poste vacant. 2. Qui n'a pas de maître, de propriétaire, abandonné. 3. Qui n'est pas rempli, occupé, qui est libre, disponible, inoccupé. 4. littér. Sans occupation, disponible ; absent (en parlant de l'esprit).

AILLEURS : 1. Dans un autre lieu (que celui où l'on est ou dont on parle. Fig. *il est ailleurs, absent. 2. (Précédé d'une préposition) Les extra-terrestres venus d'ailleurs, situé ailleurs, pays étrangers ou lointains. [Le petit Robert]

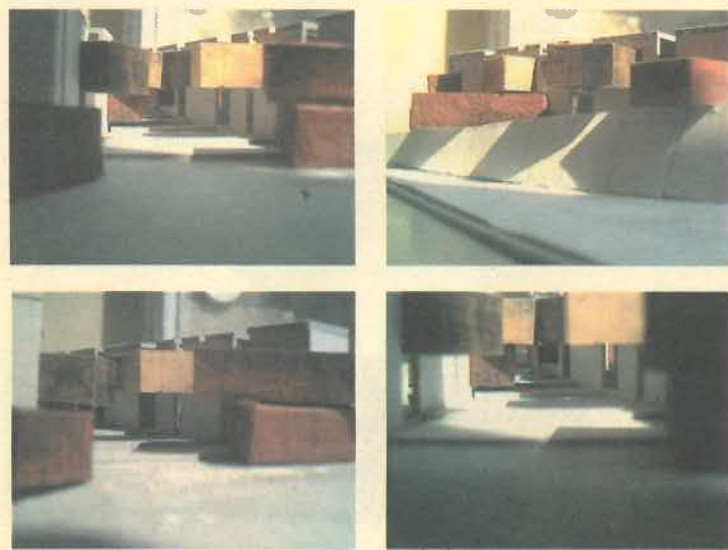
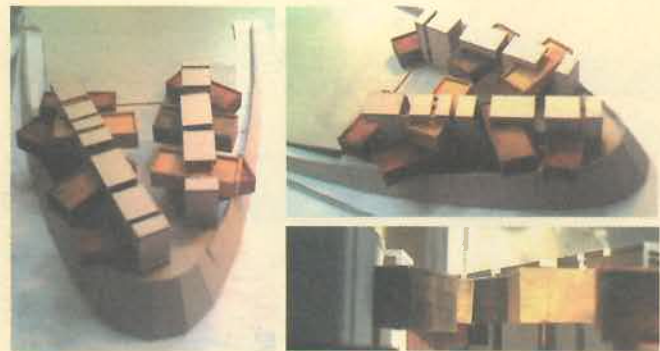
AMORCE [de mordre] : 1. Petite masse de matière détonante servant à provoquer l'explosion d'une charge de poudre ou d'explosif; dispositif de mise à feu. 2. Premier tronçon d'une route d'une voie ferrée (servant d'indication pour les travaux à venir). 3. manière d'entamer, de commencer [Le petit Robert]

CONFINER [finis = la limite] : 1. Toucher aux confins, aux limites d'un pays. Etre tout proche, voisin de. Côtoyer, friser. 2. Forcer à rester dans un espace limité, enfermer, reléguer. 3. Se confiner : se cloîtrer, s'isoler, se retirer. [Le petit Robert].

ESQUIF : Petite embarcation légère. Un frêle esquif. [Le petit Robert]

PROJET : CONSTRUCTION IMPULSION

La démarche essaye de se ressaisir d'une catastrophe destructrice dans un processus positif de reconstruction. Le point de départ de ce travail a été l'explosion de l'usine AZF en septembre 2001. De façon subite la ville a été meurtrie en profondeur. Le projet résulte d'une série de questionnements et d'observations in situ, sur les effets de cet évènement. La réflexion dépasse le simple réaménagement de l'île d'Empalot, elle se pose dans une problématique plus large de la gestion des interstices et zones délaissées, des résidus d'une urbanisation sans pensée collective



Un territoire vaste et composite

Voir ce qui avait été touché, découvrir ce que l'explosion mettait à nu, ce qu'elle montrait de vulnérable : il s'agit de construire une image de ce contexte, à travers une série de thèmes. Ces derniers éclaireront et questionneront ce territoire pour en définir ses problématiques urbaines. À travers quelques mots et quelques images, tentons de donner une lecture subjective du site qui entoure AZF.

LES MOTS DU PROJET

ENVERS : La zone périphérique industrielle, la présence du pôle chimique en son centre et celle de la rocade qui la traverse font de l'ensemble du territoire défini ce que l'on pourrait nommer l'envers de la ville.

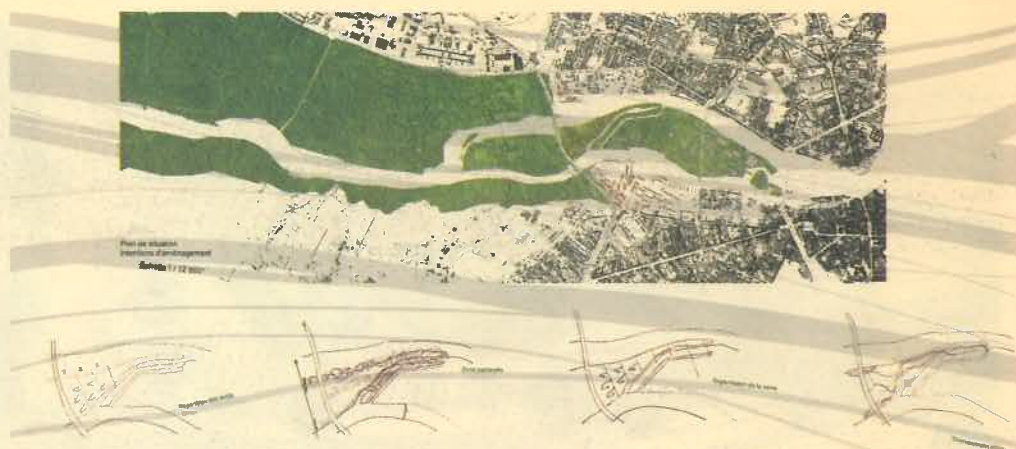
DISPARATE : Les différents motifs qui composent le site : le parc, le quadrillage, la friche, les champs cultivés, l'usine, l'hôpital, la rocade, sont autant de morceaux autonomes et différenciés.

FRAGMENT : Serait-ce la continuité d'un territoire de la ville qui a été émietée et dont on arrive difficilement à remettre les morceaux en ordre pour recomposer la chose initiale? L'explosion n'a fait qu'accroître un peu plus encore la dé-composition de ces lieux qui, chacun de leur côté partent un peu plus à la dérive.

VACANT : La catastrophe a engendré sur ce site des morceaux de ville vacants sans affectation. Il existe à Toulouse aujourd'hui une ville fantôme. Certains de ces lieux sont habités par des personnes sans papiers, eux-mêmes fantômes de la société.

AILLEURS : La première démarche a été celle de l'accumulation, collecte d'un bric-à-brac d'informations (journaux, plans cadastraux, archives, visites des lieux...). L'intensification de la réflexion est venue de la rencontre avec les lieux, de la découverte des zones limitrophes à l'usine, des sites aux caractères sauvages dont certains existaient avant l'explosion. Cet 'ailleurs' à l'intérieur même de la ville où on habite n'est pas la ville. C'est un ailleurs des ambiances sensibles. C'est une sensation de rupture avec le milieu urbain.

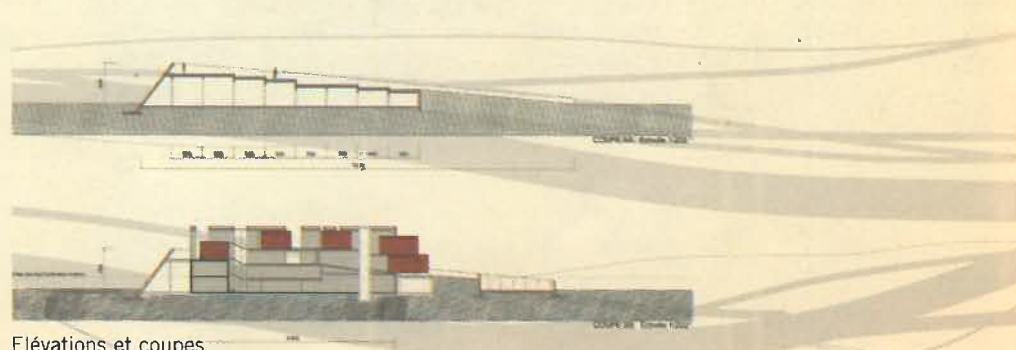
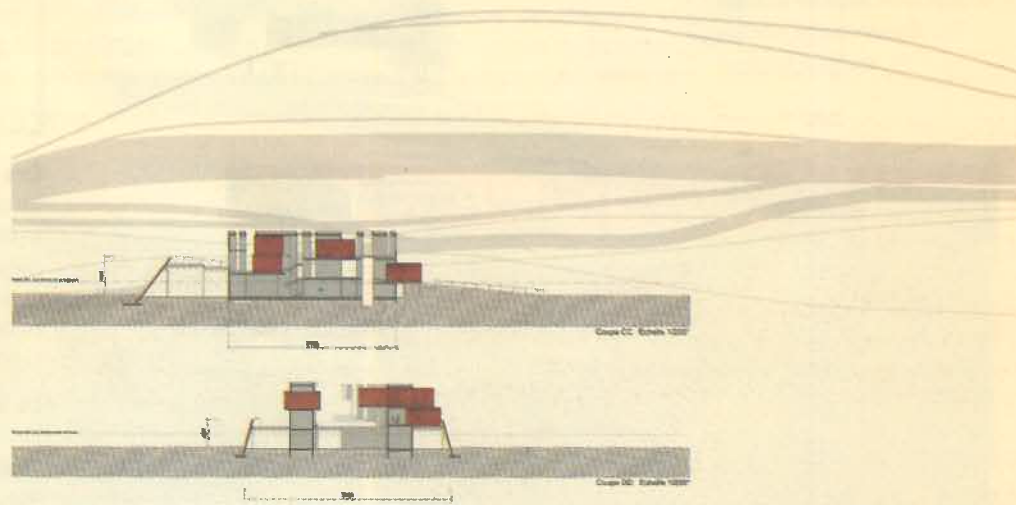
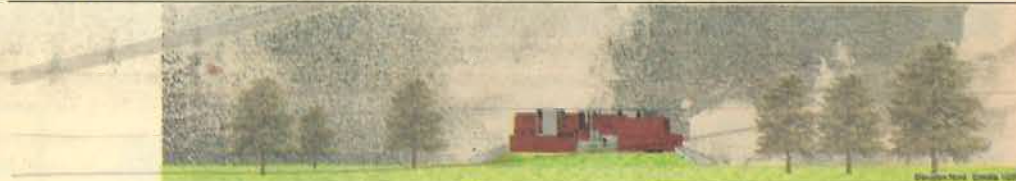
AMORCE : Il n'est pas question de poser un projet urbain définitif et totalement dessiné, il s'agit surtout de mettre en place une stratégie qui donne les principales lignes à suivre pour un développement urbain : lui donner une cohérence. Cette proposition doit fonctionner comme l'amorce d'un projet global. C'est une stratégie de travail sur un terrain réduit, qui tient compte d'enjeux qui dépassent ses limites. Agir à petite échelle en gardant la perspective d'objectifs relevant d'une échelle plus grande.



Plan de situation et schémas d'esquisse

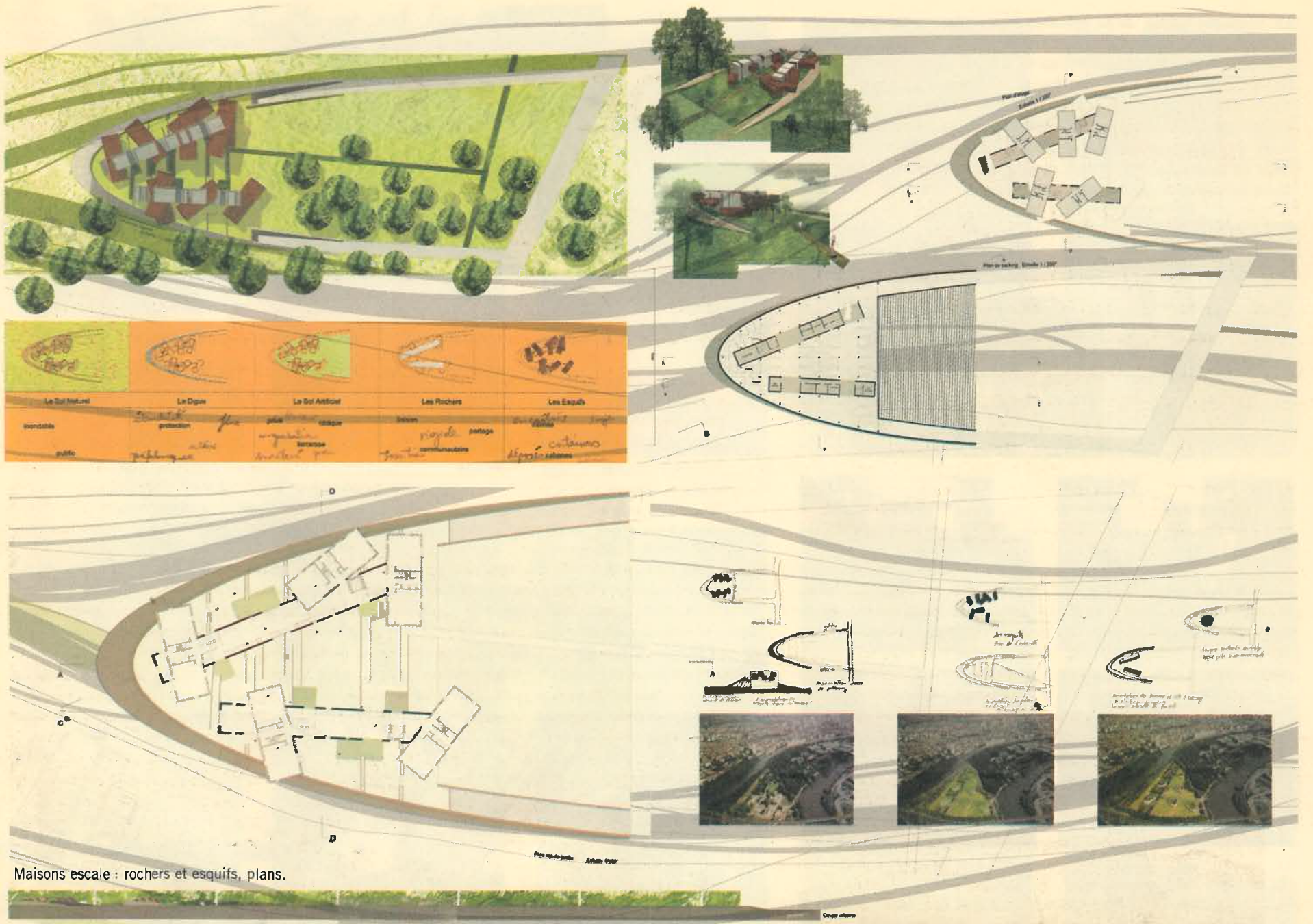


Plan de masse

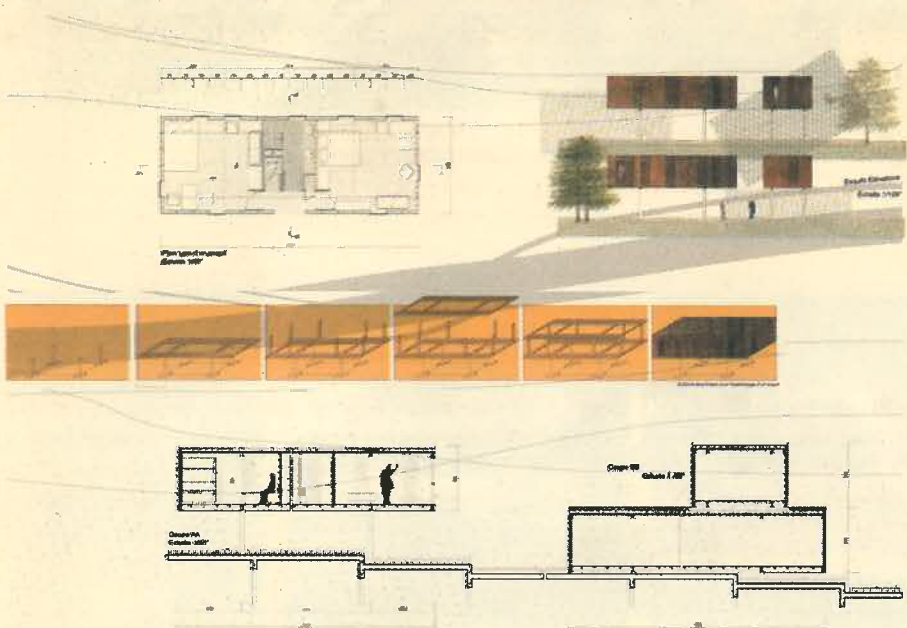


Élévations et coupes

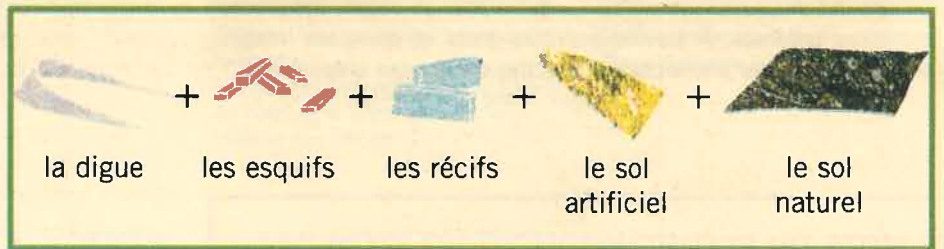




Maisons escale : rochers et esquifs, plans.



Maisons escale : coupes sur les esquifs



Des maisons-escale dans un parc public

Le programme articule deux problématiques : celle du parc et celle de l'habitat : un parc habité. L'habitat proposé est une forme atypique qui s'adresse à des populations de passage. Ce sont des résidences temporaires : les maisons-escale. C'est à dire une solution hybride entre typologie individuelle et collective. La maison-escale est un habitat qui reste à demeure pour les populations mobiles. La mobilité tant de loisir que professionnelle est une expérience valorisée : des nouveaux vagabonds.

Le projet : les récifs oubliés des eaux

Le projet consiste dans l'aménagement du parc public dont le sol se soulève par endroit pour créer des « îlots » d'habitat protégés des eaux. Cette réponse autorise les inondations dans le parc. Les « langues de terre » artificielles mettent les habitations hors d'atteinte des plus hautes eaux connues et facilitent l'évacuation des eaux en cas de crue.

Naissance d'une image

Ces maisons-escale sont une déclinaison de cinq éléments - sol naturel, sol artificiel, digue, rochers, esquifs - qui s'articulent pour créer et différencier les espaces de la collectivité et ceux de l'intimité. Sur le plan métaphorique, ce dispositif renvoie à une image composite. Elle est tout à la fois une crique, une île et une colline sur laquelle des villages se construisent, mais aussi, une pile de pont qui offre le moins de prise au courant, des bateaux échoués dans les ports à sec, mais encore des récifs dangereux restés là après que la mer se soit retirée. Ce soulèvement de terrain constitue l'esprit du parc, et l'organise.

Rochers

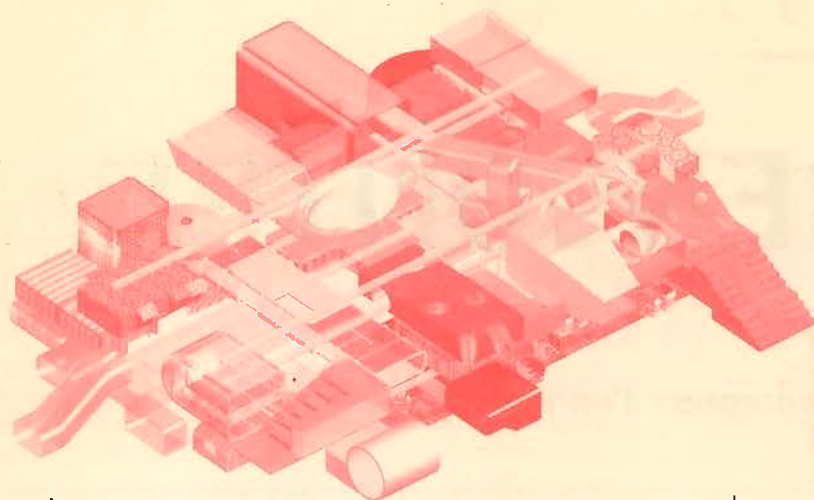
Deux volumes centraux, tel des rochers, forment l'élément de « service public ». C'est le volume communautaire, sur lequel les différents espaces individuels peuvent se brancher. Il donne la cohérence formelle de l'ensemble architectural.

Esquif

L'espace du logis se définit presque en négatif de l'espace de liaison : quand celui-ci est communautaire et mutante, celui-là est individuel et stable. Comme des containers déposés sur un quai ou comme de frêles esquifs sur le rocher, les logis sont des unités qui s'encastrent dans le volume de l'espace de liaison.

Extrait du rapport de présentation TPE Myrtille Ferté Fogel.

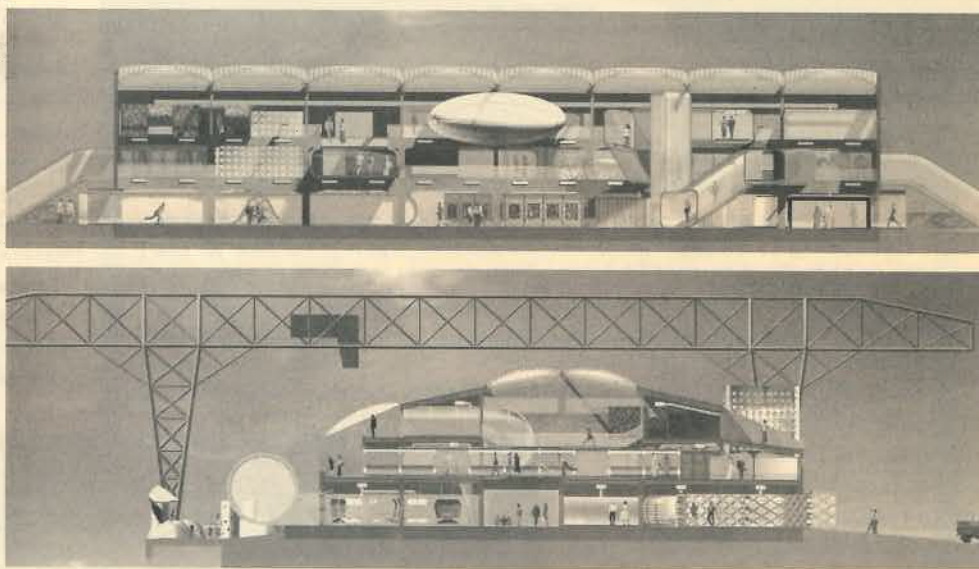
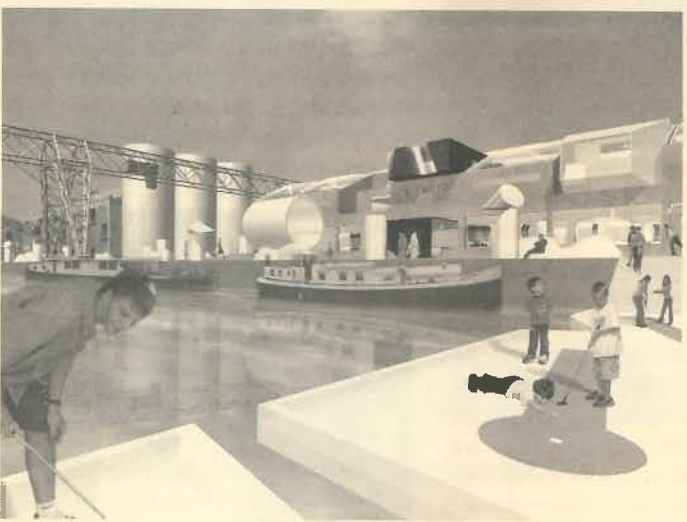
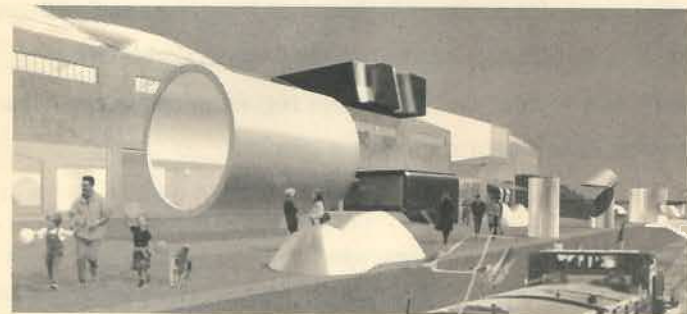




DE CUSTOMERA

Longtemps les architectes n'ont eu de cesse de théoriser pour expliquer voire légitimer leurs démarches, d'où la profusion de traités et manifestes critiques de différentes catégories qui ont émaillé l'histoire depuis le fondateur "De Architectura" de Vitruve. Des nombreuses attitudes qui se dessinent face à la création, la multiplicité des langages et des techniques possibles, leur évolution, leur renouvellement, certaines paraissent sans doute plus caractéristiques que d'autres. L'une d'elles réside dans l'exploit d'accomplir quelque chose de fondamentalement nouveau, de jamais vu (ou s'agit-il seulement de la manière dont certains se sont plus, à considérer ces oeuvres ?). La seconde, plus modeste, sans devoir pour autant s'affranchir des vicissitudes liées à l'acte de construire, s'applique à travers le choix d'un courant de référence, à reproduire certains des canons de l'époque, tout en entretenant avec le legs des époques antérieures, un rapport plus ou moins respectueux qui peut varier du consensus le plus plat, à l'opposition la plus totale, en passant par toute une gradation de dialogues possibles. Il est encore une posture, plus exigeante, et je m'arrêterai là, qui soumet le concepteur à la quête méticuleuse et inlassable de valeurs "fondamentales", "intemporelles", bref "magiques", d'invariants qui transcendent les styles et les époques, n'excluant pas d'ailleurs pour ce faire de réinterroger les modèles fondateurs (antiques). Lequel de Kahn ou Le Corbusier se reconnaîtra-t-il le mieux dans cette dernière description ? Mais là n'est pas notre propos... La "Customisation" appliquée au bâtiment - pratique issue du monde de l'automobile qui consiste à détourner un véhicule désuet de son esthétique initiale pour l'améliorer - constitue-t-elle une manière supplémentaire de se situer dans ce débat ?

Rétive à l'idée de table rase, la customisation se propose au contraire de faire, avec le "déjà là", du neuf avec du vieux et plutôt que de changer les choses, changer le regard sur les choses. On reconnaîtra là sans doute une référence au Pop Art et son irrévérence également, dans la faculté que la customisation s'arroge en tout cas, de détourner les objets tant de leur apparence que leur fonction initiale, et en les personnalisant de la sorte, de se les réapproprier. C'est également une alternative à la réhabilitation (marché grandissant) à l'identique, souvent "plate" ou maladroite des bâtiments, avec des produits modernes de second oeuvre dont les proportions ou l'esthétique ne répondent plus à ceux d'origine. Telle est la démarche suivie par l'agence "Périphériques", dans son projet pour "Banlieues Bleues" à Pantin, en venant "plugger" des morceaux de bâtiments contemporains dans un bâtiment ancien (1890), à l'occasion d'un concours pour la réhabilitation d'une friche industrielle. En vertu de cette instrumentalisation du contexte à des fins pratiques, laquelle procède notamment d'un certain bricolage pourrait-on dire, les adeptes de la customisation se défendent de parler de théorie à laquelle ils préfèrent le terme de "stratégie"². D'aucuns jugeront s'ils ont le droit pour autant de s'intituler "post-doctrinaux". C'est en tout cas le choix opéré par Bertrand Colson et Emmanuel Coudert pour leur projet de diplôme³ sur le site de Lyon Confluence, en s'attaquant à une série



d'entrepôts situés sur les berges du Port Rambaud, ainsi qu'ils nous l'ont exposé en cette fin d'année 2003. Une manière également de répondre à l'instabilité programmatique du site, en évitant, nous disent-ils, de proposer des aménagements par trop définitifs. Saluons tout d'abord le caractère extrêmement didactique, distrayant et bien mené de leur exposé, appuyé par une maîtrise sans faille d'un certain nombre de techniques de communications, graphiques évidemment, mais aussi vidéo, informatiques, animations et images de synthèse. Le mémoire qui assortit ce projet se présente comme une passionnante "recherche sur les phénomènes de customisation", remarquablement bien documentée et ancrée théoriquement.

D'abord mis en évidence dans des objets de la vie courante (vêtements, automobiles, téléphones portables, montres, etc...), le concept de customisation est ensuite exploré en architecture à travers les démarches de figures de la scène architecturale et artistique actuelle - Alain Bublex, François Seigneur, Périphériques, MRDV dont nous sont livrés les entretiens. Mais il y a une dimension clairement militante chez Bertrand Colson et Emmanuel Coudert à revendiquer le détournement du cadre bâti par les usagers et sa réappropriation, en opposition au "standard" qui nous est bien souvent proposé depuis l'avènement de la modernité; ou à des formes architecturales destinées à demeurer identiques à elles-mêmes telles qu'en l'état où les aura livré leur concepteur (les outrages du temps mis à part). Une dimension subversive même, qui s'inscrit bien dans le fil des références historiques qu'ils convoquent, d'Archigram à Superstudio en passant par Yona Friedman (aucun mot sur Team X ?), mais aussi la transformation de Pessac de Le Corbusier par ses habitants, pour dynamiser l'orthodoxie moderne ainsi au passage de toute attitude doctrinale quelle qu'elle soit.

Le concept de Customisation a le mérite, on le voit, de permettre une nouvelle fois l'évocation d'un certain nombre de problématiques très intéressantes en architecture - comment penser l'architecture dans le temps, l'articulation du neuf et de l'ancien, tradition et modernité, la standardisation, la réappropriation, le statut de l'oeuvre bâtie, le rôle de l'architecte...⁴. On peut s'interroger en revanche sur la plus-value réelle qu'il est susceptible d'apporter en terme de réflexion par rapport à ces questions, ajouté au fait qu'il ne s'agit pas là bien évidemment de thèmes inédits. Mais saluons encore cet impressionnant travail de diplôme de nos deux jeunes désormais "confrères" qui, se défendant de tout dogmatisme, ont pourtant su déceler un courant et s'y tenir, marcher avec adresse dans les pas tracés par certains de leurs aînés. Quant à savoir s'il faut, tel qu'ils nous le soumettent, faire précéder la question du parti architectural et de la composition par celle du "mode d'engendrement", à savoir l'arbitrage de cette multitude d'outils de conception et de visualisation (à dominante informatique) qui s'offre désormais à l'architecte, c'est un choix auquel, j'imagine, seule la pratique professionnelle pourra apporter une validation véritable.

F.Nicolas MEMMI, Architecte d.p.l.g (75)

"De customera" - Lyon Confluence - Mémoire commun de Bertrand Colson et Emmanuel Coudert
Illustrations : Projet de Bertrand Colson

1 Voir L.J. KAHN, Silence et lumière, Paris, Editions du Linteau, 1996.
2 Voir J.FERRIER, Stratégies du disponible, Paris, Passage piétons Editions, mai 2000 et la revue IN-EX n°2 sur la customisation. 3 "De Customera": diplôme d'architecture soutenu à l'Ecole d'Architecture Paris Val de Seine le 28 novembre 2003 en présence du Jury constitué par Noël Baduel (Architecte DPLG enseignant à l'EAPVS), Marie-Paule Coassy (Urbaniste à "Lyon Confluence"), Dominique Dehais (Plasticien enseignant à l'EAL), Dominique Gillet (Architecte DPLG enseignant à l'EAPVS), Eric Torcq (Architecte DPLG enseignant à l'EAPVS), David Trottin (Architecte DPLG du groupe PERIPHERIQUES). 4 Questions théoriques sur lesquelles fut notamment invité à débattre le public lors de l'exposition "DE CUSTOMERA: La customisation vue par les concepteurs" (23 au 27 juillet 2003 à l'Ecole d'Architecture Paris val de Seine)

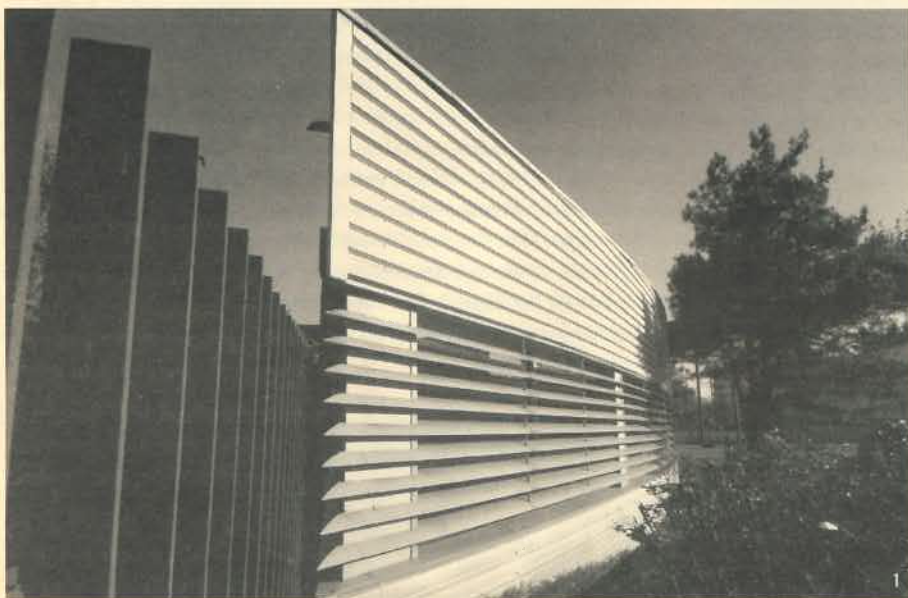
REA 2004, 9^e RENCONTRE

A L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE (EAT) DU 18 AU 23 MAI 2004

Thème : « l'architecture comme conception d'un lien, comme conception d'un lien entre les lieux, les époques et les pratiques ».

Après Lille en 2002 et Sofia en 2003, l'École d'architecture de Toulouse accueille la 9^e rencontre du Réseau des Ecoles d'Architecture françaises et de l'Europe centrale et orientale. Créé en 1990, placé sous l'égide de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication, le réseau REA englobe actuellement 7 écoles françaises et 13 écoles d'architecture de l'Europe centrale et orientale. Ces rencontres régulières, organisées tour à tour dans chacune des écoles partenaires, sont l'occasion de proposer un programme de manifestations, bâti autour d'un thème général.

Entretien avec César Juvé, Directeur de l'École d'architecture de Toulouse et Michel Galavielle, Président du conseil scientifique de la manifestation.



L'École d'Architecture de Toulouse organise la 9^e rencontre de REA. Qu'est-ce que REA ?

César Juvé : REA est le réseau des écoles (facultés) d'architecture des PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) et, à son origine, du sud de la France. Ce réseau s'est enrichi au fil des années de nouveaux partenaires, il comprend aujourd'hui 13 facultés des PECO et 6 écoles françaises¹.

Quelle est l'origine de la création de ce réseau ?

C.J. : REA est né en Septembre 1990 à l'École d'Architecture de Montpellier. Il est le fruit de l'idée d'un enseignant de cette école, Yannick Cochet, qui m'a proposé (j'étais alors Directeur de l'établissement) de réunir à Montpellier les représentants des principales institutions d'en-



seignement de l'architecture des pays qui recouvraient leur indépendance au moment où le système soviétique touchait à sa fin. Nous avons peaufiné cette idée en la matérialisant sous forme d'un projet d'université d'été. L'objectif était d'offrir à nos collègues et aux praticiens des PECO la possibilité à la fois d'établir des contacts avec leurs homologues occidentaux à travers les écoles du sud de la

France (Bordeaux, Marseille, Montpellier, Toulouse, alors organisées en « fédération ») et d'initier des rapports de nature différente entre eux dans le cadre de l'autonomie retrouvée. Le succès a été au rendez-vous dès le lancement des premières invitations. Nous avons rassem-



blé à Montpellier, sous forme de délégations de 5 personnes (2 enseignants, 2 étudiants, 1 praticien) les représentants des facultés de Belgrade, Bratislava (encore en Tchécoslovaquie), Bucarest, Budapest, Dresde (encore en RDA), Prague, Sofia, et Wrocław. A l'issue de l'université d'été, les établissements des PECO ont souhaité que cette rencontre se poursuive de façon périodique et ont décidé que les institutions présentes se constituent en réseau. REA était donc né !

En général, les idées généreuses se perdent dans les sables... Comment REA a-t-il subsisté ?

C.J. : REA n'a pas seulement survécu, il s'est régulièrement consolidé dans son organisation et s'est progressivement enrichi de nouveaux adhérents. Ceci, non seulement grâce à la volonté de ses membres fondateurs, mais également grâce au constant appui, dès le départ, de la tutelle des écoles d'architecture françaises (DAU/Équipement, puis DAPA/Culture) et au militantisme de certaines personnes. A ce propos, je citerai pour la France les noms de Wanda Diebolt, Vincent Auzanneau, Jeanne-France Ruan (qu'on appelle familièrement la « maman de REA », car elle assure la coordination générale du réseau depuis 1992), Jean-Michel Knop, lesquels dans leurs fonctions respectives ont contribué par le passé ou

contribuent aujourd'hui à la pérennité du REA. Vous évoquez la consolidation de l'organisation du réseau et son enrichissement. En quoi consistent-ils ?

C.J. : Au début, le principe était de se retrouver tous les 2 ans, à partir d'un thème défini en commun servant de support à un concours d'architecture ouvert aux étudiants de 4^e année. Ainsi, après Montpellier en 1990, le réseau devait se réunir à Belgrade, en 1992. Dès 1991, les collègues serbes nous ont prévenu des difficultés qu'allait connaître leur région et c'est l'EA de Bordeaux qui a accueilli REA sur le thème de la ville, l'architecture et l'eau. Les rencontres suivantes ont eu lieu à Budapest en 1994 (architecture, urbanisme et réhabilitation), en 1997 à Marseille (enseignement du projet d'architecture), en 1999 à Bucarest (l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme, style et manière), en 2001 à Wrocław (la transformation des villes au regard de l'intégration européenne). Le programme des rencontres s'est étoffé au cours des ans, et a intégré des conférences d'enseignants et des ateliers intensifs (workshop) pour étudiants, parallèlement au concours d'architecture

conférences et d'expliciter des contraintes de contenu et d'expression du programme des projets étudiants. Les rencontres s'organisent autour de trois pratiques, le concours étudiant sur un site et un programme communs, les conférences de personnalités sur le thème choisi et un « workshop » où les étudiants mélangés entre les différentes écoles ont à remettre une esquisse qui sera, elle aussi, soumise à concours.

Pouvez-vous détailler ces trois moments de rencontres, en particulier le concours étudiant ?

M.G. : C'est toujours un moment central des rencontres, les projets d'architecture sont des langues d'échanges et de dialogues, les enthousiasmes et les méthodes pédagogiques se confrontent, les étudiants dans leur école respective y travaillent depuis des mois. Nous



allons recevoir et exposer dès le 12 mai, environ 90 planches pour 45 projets, évidemment tous les architectes qui le souhaitent pourront les voir à partir de cette date à l'école. Ces planches seront aussi exposées au public pendant les rencontres au Bazacle et au CMAV en octobre.

Quel est le sujet du concours ?

M.G. : L'élément « d'édilité publique » choisi pour illustrer le thème des rencontres, le lien,

traditionnel. Enfin, les rencontres sont devenues annuelles : 2002 à Lille (patrimoine industriel), 2003 à Sofia (identités locales et contacts dans l'architecture, l'urbanisme et l'enseignement). Le réseau lui-même s'est également enrichi. Certes, il a perdu Dresde lors de la réunification de l'Allemagne. Belgrade s'en est éloignée jusqu'en 2003, mais à l'occasion de l'extension des programmes académiques européens aux pays qui composaient l'ancienne Union Soviétique et à la suite de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, ont intégré le réseau Erevan (Arménie), Skopje (Macédoine), Moscou (Russie), Odessa (Ukraine), de même que les écoles de Lille, Clermont-Ferrand, puis Lodz (Pologne).

La 9^e rencontre se tient à Toulouse. Quel est son thème, quel est son programme ?

Michel Galavielle : Le thème a été choisi par toutes les écoles représentées à Sofia. « L'architecture comme conception d'un lien, comme conception d'un lien entre les lieux, les époques et les pratiques ». Il est le prolongement du riche thème abordé en 2003 à Sofia : L'architecture est l'espace, la scène, l'atelier de la réalisation de ses contacts. La ville, le lieu, la nature sont des lieux de brassages de différentes identités... Le choix d'un thème permet d'encadrer le contenu des



est l'escalier et en particulier un « escalier de ville » dans le port fluvial de la Daurade à Toulouse. Au centre de la ville de Toulouse, l'ancien port fluvial de la Daurade, a été aménagé le long du bassin paisible d'un fleuve qui



reste un torrent en amont et en aval. Le récent aménagement du port devant cette magnifique étendue "civilisée" du fleuve l'a promu comme espace de la ville. Toutefois le respect intégral de sa disposition primitive reste architecturé par le rapport méfiant qu'entretenaient alors les villes et les ports (les marchands, les étrangers, les économies parallèles, etc...). Il s'agit d'inscrire, dans ce lieu magnifique, un rapport plus fusionnel et commode entre ville et fleuve, pour développer de nouvelles pratiques urbaines. Il n'y a aucune nécessité d'un tel ouvrage à Toulouse, sinon l'amélioration de potentialités déjà là.

Quels seront les critères de choix des lauréats ?

M.G : Toutes les écoles étant représentées au

libre. L'on peut, par exemple, exposer le rôle de l'escalier dans la composition de l'architecture en France en partant, de Blois, Fontainebleau, Chambord ou l'hôtel d'Assezat pour parvenir à Beaubourg, au travers de l'escalier de Perret ou du Trocadero. Ou encore évoquer le rôle des ambiances lumineuses et des points de visée pour l'escalier dans le cinéma de Hitchcock ou d'Esestein pour en tirer quelque enseignement architectural. Il sera aussi exposé les développements théoriques et professionnels de notre discipline dans le domaine de « l'architecture de la ville » et l'aménagement. Il sera également fait état des différences des situations pédagogiques et pratiques, des différents acteurs dans les différents pays représentés



seront, elles aussi exposées au public.

Vous avez été à l'origine de REA en 1990. Quels sont vos sentiments à la veille de la rencontre de Toulouse ?

César Juvé : Pour tout responsable d'institution, le plus beau cadeau qu'on puisse recevoir est de constater que ce qu'on a contribué à créer subsiste, vit et se développe au fil du temps, en toute autonomie. Le deuxième sujet de satisfaction est de voir avec le recul combien cette initiative a facilité et dynamisé les échanges pédagogiques, scientifiques et culturels, entre tous les membres du réseau. C'est aussi l'occasion de voir se côtoyer de jeunes étudiants architectes de 14 pays différents, parlant la plupart le français, ce qui est de plus en plus rare, traiter ensemble des projets d'architecture et d'urbanisme, et leur permettre de découvrir Toulouse et la région Midi-Pyrénées, tout en engendrant des nouvelles amitiés. Enfin, nous faisons preuve d'innovation en introduisant une collaboration inédite dans le réseau, celle de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse.

Vous n'avez aucun regret ?

C.J. : En effet, peut-être 2 regrets. D'une part, celui de m'être éloigné du REA en occupant de nouvelles fonctions, et ne pas avoir participé aux rencontres précédant celles de Sofia. D'autre part, le fait que ces dernières rencontres n'aient pas intégré une des dimensions que nous avons traitée à Montpellier : celle des échanges d'expériences entre professionnels des pays concernés. En effet, les muta-

tions économiques, sociales et professionnelles que connaissent ces pays, dont la plupart seront membres à part entière de l'Union Européenne dès le 1er mai prochain (soit quelques semaines avant la rencontre de Toulouse), méritent d'être suivies de près. A l'occasion du 10^e REA qui aura lieu à Moscou en 2005, peut-être pourrait-on réintroduire ce sujet comme thème principal des conférences... !

1 Le réseau est aujourd'hui composé de : Arménie (Erevan), Bulgarie (Sofia), Hongrie (Budapest), Pologne (Wroclaw, Lodz), Macédoine (Skopje), République Tchèque (Prague), Roumanie (Bucarest), Russie (Moscou), Slovaquie (Bratislava), Ukraine (Odessa), Yougoslavie, Serbie et Monténégro (Belgrade, Nis), France (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille, Montpellier, Toulouse).

Cette manifestation est organisée en partenariat avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées. La Mairie de Toulouse et le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Midi-Pyrénées, l'École supérieure de commerce concourent également à la réalisation de l'opération.

Renseignements : Marie-Josèphe Cougny

tél. : 05 62 11 50 50 - fax : 05 62 11 50 99

École d'Architecture de Toulouse :

83, rue Aristide Maillol

B.P. 1329 - 31106 Toulouse Cedex 1

site : www.toulouse.archi.fr

e-mail : eat@toulouse.archi.fr

Photos : © Christian Cros - Mars 2004

1 / 2 / 4 / 5 : Ecole d'Architecture de Toulouse

3 / 7 / 6 : Quai de la Daurade



jury, le critère d'évaluation du concours sera la « pertinence » de la réponse architecturale proposée au regard du thème choisi.

Pour revenir au programme, pouvez-vous nous indiquer quel sera le thème développé au cours des conférences ?

M.G : Le thème est l'escalier de ville, la rue escalier, la place escalier, la relation ville fleuve ou port, les espaces du lien social au sens large etc... Les conférences, au nombre de 40 environ, feront état du patrimoine et des projets des différents pays participant aux rencontres. Si le sujet paraît limité l'exposé est totalement

dans ce dynamique réseau. Ce qui nous paraît être un des thèmes essentiels à développer dans le futur.

Quelques mots sur le workshop ?

M.G : Au cours des rencontres de Toulouse les étudiants auront à travailler, par équipes composés de façon internationale et sous forme de workshop (esquisses en 24 heures à l'école de Toulouse) sur un thème donné sur place par les organisateurs de la rencontre. Les travaux s'effectueront avec la collaboration des enseignants invités après une visite et une présentation du site et du programme. Les planches

... faites comme Fabien Castaing, ...
... lisez Plan Libre ...



ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

e-mail :

Professionnels 20 €

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :
Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4)

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées
Mensuel

A l'initiative de la Maison de l'Architecture
de Midi-Pyrénées

Avec le soutien du Conseil Régional
Midi-Pyrénées

et du Club des partenaires de la Maison
de l'Architecture : I Concept, Knauf, Technal,
Imerys terre cuite, Lafarge Bétons, Lafarge Plâtres.

Société d'édition : Première Réponse
9, bld des Minimes 31000 Toulouse
Tél : 05 34 40 60 32 - Fax : 05 34 40 69 31
Dépôt légal à parution
Registre du commerce : RCSB 414 832 089
N° commission paritaire : 1204 T 82517

Gérant - directeur de la publication : André Gérôme Gallego

Directeur de l'information : Joseph Almudever

Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig

Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier

Comité de rédaction : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert,
Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon,
Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret, Philippe Vigneu.

Ont participé à ce numéro : Myrtille Ferté Fogel, Michel
Galavielle, César Juvé, Michel Légli, Nicolas Memmi,
Gérard Tiné, Jean-Loup Marfaing.

Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié

Coordination : Aurélie Bayol.

Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.

Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre :

contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4

Tél : 05 61 53 19 89 - Fax : 05 34 31 26 69

e-mail : ma-mp@wanadoo.fr

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont
spontanément remis.

CONCOURS



5



4



2



1



3

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
Ref.	Création d'une Maison d'Accueil Spécialisée de 24 lits par restructuration et extension d'un bâtiment sur le site de Rozès à Saint-Lizier (09)	Centre Hospitalier Ariège Couserans		Jean-François Casadepax-Soulet/ Annick Sabarths/ AARD/ Technisphère (bet)
Ref.	Réhabilitation d'un bâtiment existant (ancien cinéma) pour la création d'un espace culturel et multimédia à Séverac-le-Château (12)	Mairie de Séverac-le-Château		Scp A. Roux & C. Charles-Couderc/ Bet Inse 2AF Acoustique
Ref.	Réhabilitation du restaurant du foyer-logement et réhabilitation d'un atelier de formation à l'AFPA de Rodez (12)	AFPA Rodez		Michel Autret/ Grégoire Couderc/ Fabre (économiste)/ Bet Satec
Ref.	Création de laboratoires de chimie et biochimie au Lycée Agricole La Roque à Rodez "Les Quatre Saisons" (12)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		Claude de Vésins/ Jérôme Fabre/ Betom Ingénierie Sud-Ouest
Aps. 1	Réalisation d'un groupe scolaire à Léognan (31)	Mairie de Léognan	1 Bernard Clerc/ Lucien Calestroupat/ Fabrice Pastor/ Otce 2 Sarl Khorsi-Ordonneaud/ Serige 3 Selarl FCCH/ Gcau/ Pei/ Stees-Astragale	Sarl Khorsi - Ordonneaud/ Serige
Ref.	Réalisation d'une Résidence Universitaire d'une centaine de chambres sur l'emplacement du restaurant universitaire Notre Dame, à Toulouse (31)	SA HLM de l'Université de Toulouse		Jean-Pierre Lott (75)/ Beterem
Ref.	Construction de la médiathèque départementale de Saint-Gaudens (31)	Conseil Général 31		Manuel Ferré/ Betem
M. Déf.*	Restructuration et extension de l'ENSEEIH de Toulouse (31)	Conseil Général 31		Dominique Alet/ Terrel Maurette/ Satec/ IFECC Joseph Almudever/ Christian Lefebvre/ Sarl Puig-Pujol/ Setl-Sacet/ Alayrac Selafa Gabriel de Hoym de Marien/ Scp Cirque-Dargassies/ Beterem/ Seamo
Esq. 2	Construction du nouveau lycée au LEPA de Riscle (32)	Conseil Régional Midi-Pyrénées	1 Daniel Bruggeman/ Pascal Servin/ Odile Bernard-Servin/ Fabienne Larcade/ Pierre Rella/ David Sist (économiste)/ Betom Ingénierie 2 Scp Terlaud-Pirovano-Hurtevent/ Scp Defol-Mousseigne/ Sotec Ingénierie 3 Selarl d'architecture BCP Architectes/ Ingerop Sud-Ouest 4 Eurl Pédra/ Lucien Calestroupat/ Pei/ Setes/ Ifec/ Csd Azur	Daniel Bruggeman/ Pascal Servin/ Odile Bernard-Servin/ Fabienne Larcade/ Pierre Rella/ David Sist (économiste)/ Betom Ingénierie
Ref.	Aménagement de l'espace Jean Jaurès à Figeac (46)	Mairie de Figeac		Philippe Bergès/ Sycomore Paysage/ Gétude et Ectare (bet)
Esq. 3	Construction du département Serecom de l'IUT de Tarbes (65)	Conseil Général 65	1 Sarl Duffau-Garguillo-Palmade 2 Scp Defol-Mousseigne 3 Michel Estangoy 4 Sarl Arc & Fact	Michel Estangoy
Esq. 4	Aménagement de la Place Jean Jaurès à Castres (81)	Mairie de Castres	1 Agence APS (26)/ Spie Infra/ Eclairagistes associés 2 Antoine Garcia-Diaz/ AM. Jibaud/ Atelier Lumière/ Otce 3 Michel Sery/ Philippe Witt/ Hervé Rodriguez/ Ingérop/ RIC 4 Scp Guilhem-Guilhem/ E. Massip/ M. Quintana/ Artec Luminotechnia 5 Louis Canizarès/ OGI/ ETI 6 Philippe Collet/ Jean-Yves Puyo/ A. Bureau/ Y. Le Douarin	Louis Canizarès/ OGI/ ETI
Esq. 5	Aménagement de l'espace monumental du centre ville de Castres (81)	Mairie de Castres	1 Scp Guilhem-Guilhem 2 Gangnet (44) 3 Antoine Garcia-Diaz (34) 4 Louis Canizarès (Dessein de ville) 5 Quinconques/ Sarl Puig-Pujol	Antoine Garcia-Diaz (34)

Le JOURNAL toulousain

Un autre accent pour l'information régionale

En vente partout dès le samedi matin

Cadrage photographie

Spécialiste de la photographie d'architecture. Prises de vue de bâtiments et d'ouvrages d'art. Reportages à la chambre (grand format 10x12 cm) et au moyen format 4,5x6 cm. Nombreuses références sur la Région Midi-Pyrénées (maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises, bureaux d'étude, fournisseurs). Interlocuteur professionnel pour la mise en valeur de vos réalisations.

CADRAGE - Stéphanie MATHYS
 5 Avenue de l'URSS 31.400 TOULOUSE
 Tel : 05-61-53-67-67 Fax : 05-61-53-90-70
 Port : 06-76-83-18-06 email : s.mathys@laposte.net

LA REPRODUCTION

TIRAGES DE PLANS
 PHOTOCOPIES
 TRACÉS INFORMATIQUES
 COULEURS TOUS FORMATS
 TRAITEMENTS DES D.C.E.

SARL

Une équipe à votre service !

39, boulevard Pierre et Marie Curie
 (angle rue Négrenes)

31200 TOULOUSE
 TÉL. 05 34 40 26 70 - FAX 05 34 40 26 75
 E. mail : larepro.marielle@wanadoo.fr

Alice, Céline, Lucie, Marielle et Morad, encouragés par le chant de Pimprenelle sont à votre service...

SARL 3P

- RENOVATION
- PEINTURE & PAPIER PEINT
- MACONNERIE
- ISOLATION

- Tél. 05.34.42.07.13 / 06.07.13.17.86 -

arnaud Saint-Germès

PHOTOGRAPHE

✉ : 203, av. de Fronton - 31200 Toulouse
 ☎ : 05.61.57.46.04
 ✉ : anaud.saint-germes@wanadoo.fr

ENTREPRISES - FOURNISSEURS - ENTREPRISES - FOURNISSEUR

Adresses utiles à retenir



GOMEZ CARRELAGES
- Distributeur PORCELANOSA -

FAÏENCE - CARRELAGES - SANITAIRES - ROBINETTERIE - MEUBLES DE BAIN - HYDROMASSAGE - SPAS - PARQUET

L'ATELIER
FAÇONNAGE MARBRE ET GRANIT
Réalisation sur mesure
PLAN VASQUE ET CUISINE
Escalier marbre / granit / granito

harmonie des Matières

EXPOSITIONS ET DEPOTS
LABÈGE
2011, route de Baziège - 31670 LABÈGE
Tél. : 05 61 39 14 14 - FAX : 05 61 39 13 54
contact@gomez-carrelages.fr - www.gomez-carrelages.fr

COLOMIERS
7, rue Marie Curie - 31770 COLOMIERS
Tél. : 05 34 36 14 14 - FAX : 05 34 36 14 10



GARISO

Négoce spécialisé de la distribution

Plafonds : Fibre - Laine minérale - Métal - Plâtre
Bois et Fabrications spéciales
Isolations : Acoustique - Thermique - Laine de Roche
Laine de verre - Fibralith
Cloisons : Modulaires Bureaux - Paysage - Plâtre et Doublage - Plancher pour bureaux et Salles informatiques.

GARONNE ISOLATION
6, rue Colomies Z.I. Thibaud - 31100 TOULOUSE
Tél. 05 34 60 24 80 ■ Fax 05 61 41 34 88

Le Spécialiste des plafonds et de l'aménagement intérieur



LUMINAIRES 102 quai de Tounis 31000 TOULOUSE TEL. 05 61 52 08 77 Fax. 05 61 25 18 80

MOBILIER 8 rue du Canard 31000 TOULOUSE Tel. 05 61 25 64 37 Fax. 05 61 25 86 65



www.logiciels-graphiques.com

Toute l'actualité sur les solutions graphiques, destinée aux professionnels du bâtiment.

Pour un habitat sain et de qualité respectueux de l'Homme, de sa santé et de son environnement



Les écoproduits

- Isolation naturelle
- Revêtements de sols
- Traitement du bois
- Peintures, lasures
- Glacis, décoration
- Chaux, pigments
- Enduits, badigeons
- Matériaux "terre"

Le Clos du loup - RN 88 - 31180 Rouffiac Tolosan
Tél 05 61 09 18 06 - Fax 05 61 09 17 82
Port. 06 80 01 33 77 - Mail : terradecor@aol.com



LA REDOUTE Toulouse
Rue Alsace Lorraine

96 kW en plein coeur de ville
Rafraichissement et chauffage.

4 systèmes packages :
3 gainables et 2 cassettes



Renseignements sur la climatisation
Agence Daikin Toulouse - Thierry Perez
05.61.00.98.70



LES PÉPINIÈRES DU LANGUEDOC

Réalisation de Parcs
Bureau d'études
Pépinières
Arrosage intégré



13, Chemin de la Bouriette - Saint Martin du Touch - 31000 Toulouse
Tél. : 05 61 49 21 71 - Fax : 05 61 31 83 65

Fabien LABORDE



Tapissier Décorateur

Une équipe de tapissiers à votre écoute pour la réalisation de vos projets. D'après vos croquis, nous fabriquons du mobilier et réalisons des canapés contemporains sur dessins d'architecte. Une matériaux authentique est à votre disposition au sein de votre show-room de la rue Roquelaine, vous permettant de venir choisir et concevoir les projets de vos clients avec l'appui de professionnels.

30, rue Roquelaine
31000 Toulouse

Tél. : 05.62.73.35.35
Mob. : 06.13.50.32.05
Fax : 05.62.73.35.36